

Journée des paysages

1^{er} mars 2017

Du paysage « tel que perçu » à l'expression des
« aspirations des populations » : qui parle au nom de qui,
et au terme de quels processus participatifs ?

Journée II : Entre perceptions et aspirations des populations
en matière des paysages



Du paysage « tel que perçu » à l'expression des « aspirations des populations » :

qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs ?



Journée II : Entre perceptions et aspirations des populations en matière des paysages

Coordination du projet

Julien TRANSY – DGALN / DHUP / Bureau des paysages et de la publicité.
En partenariat avec **Marie GUIBERT – CGDD / DRI / SR.**

Intervenants et relecteurs

Merci à l'ensemble des personnes suivantes (citées ici par ordre alphabétique, et non d'intervention) pour les présentations effectuées au cours de la "journée des paysages" du 1^{er} mars 2017, ainsi que pour la relecture des parties les concernant dans le présent document : **Bernard ANGELRAS, Cécile BIR, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, Jérémie CHOUKROUN, Rémy DAVID, Maguelonne DEJEANT-PONS, Louise DESMAZIERES, Jane DUMONT, Laurence FABBRI, Guillaume FABUREL, Hubert HERRY, Jean-Sébastien LAUMOND, David MONTEMBAULT, Patrick MOQUAY, Juliette TRANCHANT.**

À propos du document

Les "journées des paysages" organisées par le bureau des paysages et de la publicité du ministère chargé de l'environnement sont des journées à caractère national, destinées à un large public d'acteurs de l'aménagement : agents des services de l'État et des collectivités territoriales, élus, partenaires associatifs, chercheurs, paysagistes... Elles visent à débattre des outils et méthodes des politiques paysagères et, plus généralement, à questionner la place du paysage dans les autres politiques publiques. Leur mise en place mobilise toujours un partenaire « extérieur » (autre direction générale du ministère, autre ministère, établissement public, collectivité, université / laboratoire de recherche, association...) pour favoriser l'ouverture et la rencontre avec d'autres acteurs et réseaux. Ce partenaire co-construit le programme.

La journée du 1^{er} mars 2017 a ainsi été établie en partenariat avec le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). La transcription des échanges intervenus dans ce cadre a été assurée par la société Ubiquis. Le présent document ne constitue pas une restitution exhaustive du prononcé. Des révisions ou compléments ont pu être proposés, y compris sur la base d'informations intervenues postérieurement à la tenue de la journée. Les photographies sont issues des supports présentés par les différents intervenants, et restent la propriété de leurs auteurs respectifs.

Photographies de couverture

Démarche paysagère dans la vallée de la Bruche vue de la commune de Saulxures © Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche

Photo gagnante du concours photo de Blois-Agglopolys "le paysage qui compte pour moi" © C. Habert-Loiseau

Donner la parole aux élus et habitants dans le cadre du plan de paysages Ouest Creuse © Mission Architecture et Paysages - POC

La mise en œuvre du plan de paysage de la communauté de communes du Causse de la Bastide-Murat continue de mobiliser les habitants @ Parc naturel régional des Causses du Quercy

Charte paysagère des Costières de Nîmes © Territoires & Paysages, Costières de Nîmes

Atlas paysager sensible pour le quartier Hauts-Pavés Saint-Félix © CAMPO, SCOPIC, Nantes

INTRODUCTION

2

TABLE RONDE AUTOUR DES PLANS DE PAYSAGES, OU COMMENT POSITIONNER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES VIS-A-VIS DES DIFFÉRENTES PHASES EN FONCTION DES OBJECTIFS POURSUIVIS

10

Autour des Plans de paysages Blois-Agglopolys, Labastide-Murat, Nantes métropole et Ouest Creuse

DÉROULEMENT DES TEMPS PARTICIPATIFS

10

FORME DE CES TEMPS PARTICIPATIFS

13

OUTILS D'ANIMATION

14

LA PARTICIPATION ENTRE ÉLABORATION ET RÉALISATION

16

DISCUSSION

18

PASSER DES ASPIRATIONS AUX RÉALISATIONS : DE L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR À L'INSCRIPTION DANS LA DURÉE

21

LA CHARTE PAYSAGÈRE DES COSTIÈRES DE NÎMES

21

LE PAYSAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS : VINGT-CINQ ANS D' ACTIONS PAYSAGÈRES ET D' ARTICULATION ENTRE INITIATIVE PRIVÉE ET POLITIQUE PUBLIQUE DANS LA VALLÉE DE LA BRUCHE

25

DISCUSSION

29

SÉQUENCE CONCLUSIVE : QUI PARLE AU NOM DE QUI, ET AU TERME DE QUELS PROCESSUS PARTICIPATIFS ?

32

LA JOURNÉE VUE PAR...

37

INTRODUCTION

GUILLAUME FABUREL

PROFESSEUR A L'UNIVERSITE LYON II, UMR TRIANGLE ET « GRAND TEMOIN » DE LA JOURNEE

Bonjour à tous.

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième journée des paysages de l'année 2017, organisée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) en lien avec le service de la recherche du Commissariat général au développement durable (CGDD) et qui s'inscrit dans le cycle initié par la journée du 11 janvier. Elle sera consacrée au passage de la perception des paysages à la prise en compte des aspirations des populations en matière de paysages pour « faire projet ». Je cède de suite la parole à Maguelonne Dejeant-Pons.

MAGUELONNE DEJEANT-PONS

SECRETAIRE EXECUTIVE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE, CONSEIL DE L'EUROPE

Bonjour à tous.

Je vous remercie pour votre invitation à participer à cette journée des paysages. Je vous propose de présenter le travail mené au plan international, dans le cadre de la Convention européenne du paysage, pour promouvoir ces thématiques. Le Conseil de l'Europe, organisation plus vaste que l'Union européenne, rassemble 47 États. Il est notamment connu au travers de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui siège à Strasbourg. Le préambule de la Convention souligne que le paysage implique des droits et des responsabilités et prend en compte les questions de perceptions et de participation. 38 États, dont la France, ont ratifié cette Convention à laquelle d'autres pays seront également associés. Depuis quelques années, ces États ont développé un processus destiné à donner vie à ce texte.

Chacun sait que les êtres humains ont besoin d'un cadre de vie agréable et sain. Cette aspiration à vivre dans un cadre de qualité, sain, non pollué et empreint d'une dimension émotionnelle, sensible, spirituelle et identitaire paraît légitime. La revue *Futuroipa* a consacré un numéro au paysage à travers la littérature. Les textes issus des 47 États portaient sur la période comprise du XV^e siècle à nos jours et tous reflétaient cette même aspiration, qui traduit toute l'importance que revêt l'espace public pour les populations.

Une Recommandation aux États membres sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage a été adoptée en 2008 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe¹, composé des ministres des Affaires étrangères des différents États. Selon ce texte, « le concept de paysage tel qu'énoncé par la convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un bien, selon une conception patrimoniale du paysage, et le qualifient de paysage naturel et culturel en le considérant comme une partie de l'espace physique. Ce nouveau concept exprime la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme une condition essentielle au bien-être compris au sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel, individuel et social pour le développement durable et comme une ressource favorisant les activités économiques. La perception sensorielle, c'est-à-dire visuelle, auditive, olfactive, tactile, gustative et émotionnelle que les populations ont de leur cadre de vie et la reconnaissance de leur diversité et de leurs spécificités historiques et culturelles sont essentielles pour le respect de la sauvegarde de l'identité des populations et l'enrichissement individuel et social ».

Par ailleurs, les statuts du Conseil de l'Europe évoquent « l'aspiration des peuples européens ». Il s'agit à présent, grâce à l'approche de la Convention européenne du paysage, de parvenir à cet équilibre harmonieux entre les impératifs du développement durable pour dessiner des paysages de qualité. Les États se sont engagés à agir en ce sens au niveau national et international. Les mots clés utilisés dans les textes sont la reconnaissance juridique du paysage, considérée comme une composante

1

<https://rm.coe.int/16802f80ca>

essentielle du cadre de vie, la diversité des patrimoines communs et les fondements de l'identité. La loi adoptée en France transcrit cette définition dans le droit.

La Convention prévoit également que les gouvernements doivent mettre en place des procédures de participation du public. Parmi les mesures particulières que les États sont invités à prendre figurent la sensibilisation de la société civile ainsi que l'implication des différents acteurs dans les travaux d'identification et de qualification des paysages, ce qui se traduit en France par l'élaboration des atlas de paysages.

Il est prévu par ailleurs de consulter le public à l'occasion de la formulation des objectifs de qualité. La Recommandation précitée consacre un certain nombre de points à la mise en œuvre de cette participation publique et à la définition des objectifs de qualité paysagère. La notion de participation y est explicitée de façon précise : *« La relation de la population et du lieu de vie est la base du développement durable »*.

Ce texte souligne la nécessité d'impliquer le public dans ces actions. Il s'agit d'une source d'enrichissement qui favorise une communication entre les experts et la population. L'objectif est de promouvoir les travaux de qualification des paysages, d'identifier des systèmes de valeurs et de considérer les aspirations des populations dans une démarche d'exercice de la démocratie. Enfin, l'annexe énumère des dispositions précises relatives aux études d'impact sur le paysage.

Certains États d'Europe centrale et orientale, membres du Conseil de l'Europe, ne sont pas membres de l'Union européenne. Ils n'appliquent donc pas forcément ses directives. La Recommandation souligne d'ailleurs que celles-ci n'accordent pas une attention suffisante à la question du paysage. Ce texte rappelle la nécessité d'introduire des objectifs de qualité paysagère et des plans d'aménagement du territoire dans les études d'impact afin de renforcer la cohérence entre les projets et les objectifs.

Cependant, la dimension du paysage n'est pas suffisamment prise en considération en tant que telle dans les études d'impact : *« Il est en tout état de cause indispensable de prévoir des interventions d'atténuation et de compensation des éventuels effets négatifs des projets de transformation sur les lieux, du point de vue des paysages et de l'environnement, en intégrant ces deux points de vue. Il serait utile d'appliquer les principes directeurs de l'évaluation stratégique et environnementale afin d'estimer et de vérifier les programmes d'aménagement du territoire, puisque cette évaluation implique une prise en compte globale de tout le paysage et surtout de sa capacité de tolérance aux transformations envisagées. »*

Par ailleurs, la Convention consacre un point spécifique aux évaluations des effets paysagers des interventions non soumises à l'étude d'impact. *« Il est nécessaire de définir une procédure spécifique pour l'évaluation paysagère de tous les paysages pour lesquels une autorisation administrative est prévue, mais qui ne sont pas encore soumis à l'évaluation stratégique »*.

Ces dispositions s'adressent aux États membres de l'Union européenne ainsi qu'aux autres États. Le texte fournit des précisions sur la documentation qui devrait être attachée à ces dispositions. Enfin, cette Recommandation est complétée par une proposition de texte dont les États peuvent s'inspirer ou qu'ils peuvent reprendre comme modèle de loi. Certains États d'Europe centrale et orientale ont recours à ce modèle, qui contient une disposition sur la participation du public.

En 2014, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont émis une directive destinée à modifier la directive de 2011 relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Ce texte se réfère spécifiquement aux conventions patrimoniales et paysagères du Conseil de l'Europe : *« Afin de protéger et promouvoir le patrimoine culturel qui comprend les sites historiques et urbains et les paysages, les définitions et principes énoncés dans les conventions du Conseil de l'Europe en la matière, notamment la convention du paysage, devraient être pris en considération »*.

Nous pouvons donc constater que les définitions des traités internationaux sont progressivement intégrées par ce biais dans le droit communautaire. Certes, ce texte porte uniquement sur la dimension visuelle du paysage, mais il s'agit d'un premier pas vers l'intégration au sein du droit communautaire de la notion juridique énoncée dans la Convention du paysage.

Le Conseil de l'Europe organise des conférences au sujet de la Convention. Lors de la dernière Conférence, en 2015, plusieurs documents relatifs à ces sujets ont été présentés aux Parties à la Convention. L'un de ces documents, qui n'a pas été traduit dans un texte formel, traitait de la prise en charge de l'interrelation entre le paysage, l'aménagement du territoire, les droits de l'homme et la démocratie. Le deuxième texte consistait en un rapport intitulé « Paysage et démocratie : perspectives ». Élaboré par Yves Luginbühl, il sera publié dans un ouvrage sur les dimensions du paysage. Enfin, le troisième texte concerne les méthodes de participation du public, en référence à des expériences réalisées en Europe, notamment dans les pays nordiques.

Le rôle du Conseil de l'Europe consiste à capitaliser ces expériences et à les soumettre à d'autres États. Lors de la prochaine Conférence, les 23 et 24 mars 2017 à Strasbourg, une session sera spécifiquement consacrée à la contribution de l'approche du paysage à l'exercice de la démocratie et des droits de l'Homme, dans une perspective de développement durable.

Au cours des dernières années, un dispositif d'information a été mis en place sur le site Internet de la Convention. Les politiques nationales des États y font l'objet d'une intégration progressive. Ultérieurement, les États seront également invités à présenter les politiques mises en place au niveau régional. Enfin, plusieurs ateliers ont été organisés autour de thématiques telles que « le paysage et la société », « les objectifs de qualité », « le patrimoine rural », « la gouvernance », « la participation », « les forces déterminantes », « les infrastructures », « la vision de l'Europe du futur sur la démocratie territoriale » ou encore « le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire : une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile ».

Les derniers ateliers étaient consacrés aux politiques nationales. Enfin, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques. C'est notamment le cas du Prix du Paysage, dont l'un des critères est la participation des publics. Les 52 expériences collectées à ce jour constituent donc des démarches participatives. Les prochains ateliers se tiendront à Brno, en République tchèque, au cours du moins de septembre 2017. Elle traitera de la thématique de la démocratie locale. L'implication du public permet d'assurer une meilleure gouvernance, de meilleurs services, une construction du savoir et une citoyenneté active. Ce travail se poursuit grâce à la forte implication des États, qui recourent à des méthodologies innovantes. A titre d'exemple, la Pologne a développé une démarche d'audit du paysage.

GUILLAUME FABUREL

Je vous remercie, et cède à présent la parole à Sylvie Brossard-Lottigier et David Montembault, qui livreront leur regard sur la journée des paysages du 11 janvier 2017, pour poser les enjeux de passage des représentations aux aspirations.

SYLVIE BROSSARD-LOTTIGIER

CORESPONSABLE DU DEPARTEMENT SITES ET PAYSAGES, DREAL OCCITANIE

Bonjour à tous.

Responsable d'une division territoriale en DREAL, je représente donc ici le point de vue des acteurs territoriaux sur la dernière journée des paysages du 11 janvier. Le cycle des journées des paysages a été initié en 2014 afin de sensibiliser les responsables publics de l'État et des collectivités territoriales à l'utilisation du paysage selon les termes de la Convention européenne du paysage, comme outil au service d'un aménagement des territoires qui intégrerait objectivement les perceptions sociales du territoire tout autant que la connaissance des territoires. Les premières éditions de ces journées ont été consacrées aux valeurs économiques, aux franges périurbaines, à la transition énergétique, à l'agriculture, aux trames vertes et bleues et à l'analyse de la place du paysage parmi les grandes politiques nationales. Pour leur part, ces deux journées, celle du 11 janvier et celle du 1 mars, sont destinées à aborder de façon prospective les modalités participatives de développement des missions de la DGALN.

La sixième journée, le 11 janvier 2017, a été introduite par Paul Delduc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature. Il a rappelé que les collectivités territoriales et l'État sont exploitants des territoires. A ce titre, ils sont chargés de définir les projets et de mettre en œuvre les actions qui en assurent la bonne gestion. Leur mission consiste à agir sans différer pour garantir un

avenir durable aux territoires. En aucun cas le paysage ne peut servir, au nom de la concertation, de prétexte pour ne pas agir. En revanche, il garantit désormais la pertinence de l'action, en contribuant à qualifier, définir l'action, puis en évaluant son appropriation et en ajustant les projets à leur contexte géomorphologique et humain au fil du temps durant leur réalisation puis tout au long de leur vie.

Pour répondre à ces aspirations, l'aménageur doit s'interroger sur les perceptions des citoyens et définir sur cette base la nature même des programmes d'aménagement, de gestion et de protection. La prise en compte des perceptions a donc des effets sur la définition même des travaux à engager, à défaut de quoi la prise en compte des paysages se résume à des mesures de compensation qui viennent grever les budgets de travaux.

Au-delà même d'une recherche de pertinence, la considération des territoires par le paysage tel que défini désormais dans le code de l'environnement à l'article L350-1, traduit la reconnaissance de tout citoyen comme acteur de construction des paysages. L'être humain a besoin de reconnaissance pour agir. D'où nous vient ce besoin de recréer du lien entre les citoyens, dans une société où seule la performance semble valorisée ? La perception est une condition de la possibilité de mise en œuvre par tous d'un projet de territoire. Le paysage nous conduit à prendre conscience de la relativité de nos perceptions des territoires et nous permet d'accéder à la découverte et la reconnaissance des perceptions des autres, motivées par d'autres aspirations. Par la loi Biodiversité et ses articles relatifs au paysage, la perception nécessairement subjective et culturelle est entrée dans les normes de l'acte d'aménagement du territoire.

Cela implique de nouvelles pratiques professionnelles, car il est difficile d'être à l'écoute de l'expression des différents acteurs. Le paysage déchaîne les passions. La tentation du jeu « gagnant perdant » doit être écartée de tout projet. Par conséquent, c'est la raison d'agir et la manière de penser et de conduire le projet territorial qui doivent être refondées. Les pratiques et les savoirs des acteurs, des élus, des professionnels et des citoyens doivent donc évoluer. La journée des paysages fait appel à la recherche pour mieux comprendre ces évolutions.

La première édition de ces journées était conçue en deux temps. Durant la matinée, des acteurs professionnels ont apporté leurs témoignages, au travers de différents exemples, sur les évolutions des pratiques relatives à la constitution de la connaissance des territoires, inscrites dans les atlas de paysages. Durant l'après-midi, des élus et des techniciens des collectivités territoriales ont présenté les évolutions de leurs missions relatives aux perceptions des acteurs qu'ils représentent dans le cadre de leur mandat. A cet égard, trois enjeux peuvent être énumérés. D'une part, définir les modalités d'intégration de la perception sensible et culturelle dans les normes de l'acte territorial, qui constitue sans doute l'un des plus bouleversants des changements de notre culture. D'autre part, fonder le travail du paysage sur la bienveillance à l'égard de l'autre. Enfin, explorer les conditions de possibilité du « concernement » des citoyens, qui est l'une des conditions de mise en œuvre du projet de territoire. Les théories de l'action doivent être à l'œuvre dans les démarches paysagères.

Serge Bossini, directeur de la recherche et de l'innovation au Commissariat général du développement durable (CGDD) a rappelé que le législateur a fait droit, lors de l'intégration de la notion de perception des territoires dans le droit de l'environnement, à la subjectivité des citoyens et à celle des chercheurs, des agents des ministères, des services des collectivités territoriales, des élus et des professionnels. La porte est ainsi ouverte à une théorie de la conception du projet et de la gestion des territoires qui reconnaît à chacun – et non au seul concepteur – la subjectivité de leur point de vue. Cette juridiction met fin au temps où les citoyens ne se reconnaissaient pas le droit de penser leur territoire.

Notre culture cartésienne, trois fois centenaire, ne nous a pas bien préparés à accepter sur un même territoire la coexistence de plusieurs cultures, plusieurs vérités, plusieurs formes de savoirs. Elle nous a même incités à rechercher les formes qui portent la vérité, chacun prêchant pour sa propre paroisse. Pourtant, le choix n'est plus entre idéalisme et réalisme. Comme Tzvetan Todorov le rappelait en 2007, le choix porte sur leur séparation radicale ou leur contiguïté. Il s'agit probablement de l'apport le plus innovant de la Convention européenne du paysage. S'il fallait reconnaître une seule grande qualité aux atlas du paysage et aux expériences présentées lors de cette journée du 11 janvier, il faudrait souligner l'espace et le temps qui ont été accordés à l'écoute de la parole de l'autre et même au silence.

Accepter l'idée d'une grande diversité de vérités et d'absolus exige de la bienveillance, comme l'a souligné Serge Bossini.

Si le paysage éveille les passions, c'est que nous n'avons pas appris à objectiver notre propre subjectivité. De même, nous n'avons pas appris à penser les espaces que nous aimons comme distincts de nous, de notre chair. Cette confusion peut être dépassée par le paysage. Les débats sur ce sujet exigent une grande bienveillance à l'égard de ceux qui partagent les mêmes territoires. En parlant des lieux, les êtres parlent d'eux-mêmes. Pourtant, lorsque les subjectivités s'affrontent, nous quittons la controverse et lorsque nous commençons à percevoir que nous avons raison, il devient difficile de travailler le paysage. Celui-ci est une école d'altérité et conduit à des projets de territoire qui font place à chacun.

Le terme de « concernement » existe à peine dans la langue française, mais il a constitué le leitmotiv des présentations effectuées durant ces journées. Les professionnels ont fait part d'une grande difficulté méthodologique dans la bienveillance qu'ils doivent exercer vis-à-vis des habitants et des acteurs des territoires mobilisés dans les actions. Car ce travail est nouveau pour des professionnels formés essentiellement à la maîtrise de l'acte technique de l'aménagement. Il est étonnant et même inquiétant de constater que lors de cette journée, cette difficulté n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante, alors même que l'amphithéâtre était rempli de personnes venues pour échanger sur le sujet de la participation. Comment sensibiliser des interlocuteurs concernés par le paysage ? Les professionnels, au cours de cette journée, sont restés seuls face à cette question qui n'a éveillé ni proposition ni débat. Elle représente pourtant la part la plus innovante des travaux présentés par les chercheurs, les agences et les élus.

De fait, la participation est la véritable difficulté à laquelle se heurtent les acteurs des projets du paysage. Ceux-ci peuvent être confrontés à des opposants au projet ou, pire encore, à l'absence de participation à une démarche dont personne n'a perçu les enjeux. La question du paysage n'en est pas l'objet, ce n'en est que l'outil, mais outil nécessaire. La réalisation d'un état des pratiques serait probablement un atout précieux pour les chercheurs et les élus. En Occitanie, nous avons lancé une telle démarche, dans le cadre des portraits de paysage.

Tout projet de territoire devrait reposer sur un portrait de paysage, une représentation de la perception par les habitants, les acteurs professionnels et les élus de leur propre territoire. Le concernement a besoin d'un signe concret autour duquel s'engagent les débats. La première condition de possibilité d'un projet de territoire par le paysage réside dans la rencontre des gens, comme condition d'accès à leurs pratiques et représentations de leur territoire. Le projet n'est que prétexte. Puis vient la concertation. Et enfin le projet partagé, toujours recommencé.

Pour finir, les théories de l'action à l'œuvre dans les démarches paysagères de projet bouleversent totalement les modes de conception des projets ayant présidé à la constitution des villes, des villages, des métropoles et des campagnes du territoire français depuis la reconstruction d'après la seconde guerre mondiale. Il ne serait pas vain de parler d'une « deuxième reconstruction », celle du territoire par le paysage comme outil de travail. Le premier chantier qu'il conviendrait d'ouvrir est la recomposition des savoirs fragmentés du début jusqu'à la fin du projet.

Aujourd'hui, nous mettons l'accent sur la concertation en amont. Mais elle n'est pas suffisante car il convient d'accéder, par l'écoute bienveillante des perceptions, aux éléments qui les déterminent, c'est-à-dire aux aspirations des différents acteurs. Cette manière de repenser le projet de paysage, dont ont témoigné l'ensemble des professionnels qui sont intervenus lors de cette journée, bouleverse l'acte de gestion du territoire. Elle doit induire une restructuration des compétences qui lui sont associées. Au bénéfice de l'habitant, si longtemps appelé « usager » et ignoré dans ses affects et ses attachements subjectifs.

Le paysage fonde le sens du projet de territoire sur la perception subjective qu'en ont les citoyens, et sur l'expression de leurs aspirations. Il bouleverse les théories de conception et de réalisation de l'action territoriale. Il impose un repositionnement de la subjectivité de l'artiste et du maître d'œuvre. La démarche paysagère a pour condition de possibilité l'organisation d'une concertation et le développement d'une écoute bienveillante. A la recherche d'une vérité d'expert dans les débats enflammés autour du paysage se substituent peu à peu l'écoute, l'empathie et le souci de comprendre

ce qui fait sens pour l'autre, ainsi que les modalités de composition des perceptions multiples, dans une même démarche de connaissance et de gestion d'un territoire.

Finalement le paysage apparaît progressivement comme l'outil et la condition de mise en œuvre des cinq finalités de la stratégie territoriale nationale de développement durable que nous rappelons ici :

- Mettre fin au réchauffement climatique ;
- Freiner l'érosion de la biodiversité ;
- Garantir le respect de la personne par ses droits fondamentaux à un toit, à la culture, à l'éducation, à la santé et à l'alimentation ;
- Renforcer la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- Valoriser une production et une consommation responsables.

Le paysage permet de décliner les cinq éléments de méthode de la stratégie nationale du développement durable :

- La gouvernance par le pilotage ;
- L'évaluation ;
- L'amélioration progressive ;
- La transversalité des actions ;
- La concertation participative.

DAVID MONTEBAULT

ENSEIGNANT CHERCHEUR, AGROCAMPUS OUEST ANGERS

Bonjour à tous.

Je vous propose de revenir sur les grandes questions soulevées par la mise en place des démarches participatives dans l'aménagement et le renouvellement du projet de paysage.

Le paysage est avant tout un bon outil de médiation. Accessible et transversal, il révèle les affects et permet l'expression des sensibilités. Cependant, nous pouvons constater un certain paradoxe entre le paysage vécu et le « non-paysage ». Auparavant nous entendions souvent dire, à propos des agriculteurs, qu'ils ne parlent pas du paysage lorsqu'ils parlent de leur territoire vécu. Le paysage urbain lui-même n'existait pas. Les habitants des villes évoquaient plutôt la vie de leur quartier. Depuis lors, nous avons évolué d'une certaine distanciation vis-à-vis du paysage à une évidence : parler de son espace de vie le plus proche revient à parler du paysage. Ce concept soulève néanmoins quelques questions de méthodes. Nous devons notamment nous demander si le paysage constitue une bonne entrée pour révéler cet espace vécu et ressenti.

Par ailleurs, la question de la mobilisation est souvent soulevée lors de la mise en œuvre de démarches participatives. Nous avons fréquemment affaire à des mobilisations de voisinage. La mobilisation revêt du sens si les habitants se sentent véritablement concernés. Elle est par conséquent plutôt ciblée. Naît-elle forcément d'une opposition à un projet ? Les habitants peuvent-ils également se sentir concernés par la vie de leur quartier ? Ces problématiques soulèvent la question connexe de la représentativité des populations. Leur ciblage peut en effet nous permettre de nous adresser à des populations oubliées, par exemple les adolescents et les femmes vivant dans un quartier « difficile ». Cette démarche conduit à nous interroger sur les personnes considérées comme légitimes dans l'expression de leurs points de vue, et questionne sur la représentativité de l'échantillon. La représentativité pose également la question de l'échelle de la participation. La cible choisie peut correspondre à une unité de vie, un quartier, mais cette échelle n'est pas toujours celle de l'aménagement. Lors de l'élaboration des atlas de paysage par exemple, nous nous sommes souvent demandés si les habitants pouvaient se reconnaître dans les unités paysagères. Parfois, ils ne se

retrouvent pas dans ce périmètre et redessinent et renomment eux-mêmes les unités en fonction de leurs perceptions.

Enfin, nous avons à nous interroger sur le stratagème qu'il convient d'utiliser pour révéler ce paysage vécu. Yves Michelin nous avait d'ailleurs mis en garde quant à l'utilisation du terme « paysage » auprès du grand public, notamment celui des agriculteurs. Ce mot peut en effet renvoyer à une vision esthétique, voire à une distanciation savante. Cette question s'est ainsi posée lorsque l'équipe de recherche d'Agrocampus a mis en œuvre une démarche participative dans la commune de Villandry. Nous avons finalement choisi de recourir au mot « paysage » que les habitants se sont finalement appropriés au terme d'un certain nombre d'explications, et qu'ils ont associé à leur cadre de vie. En tout cas, cette journée du 11 janvier nous a permis de rappeler toute l'importance des termes utilisés lors de ces démarches de participation.

La notion d'écoute bienveillante constitue un autre fondement de cette démarche. Pierre Deffontaines, un géographe de la vieille école, avait rédigé en 1937 un petit guide destiné au « voyageur actif » pour « connaître et comprendre un coin de pays ». Sans la nommer, il encourageait déjà la participation en rappelant la nécessité d'être « le type sympathique, non distant, qui parle simplement ». Le retour au terrain en particulier semble favoriser ce dialogue simple et rapproché, et nos enquêtes ont ressorti ce point commun entre les différents projets. L'objectif consiste à fonder la démarche sur les lieux eux-mêmes et à en avoir une représentation incarnée.

Une fois le panel des participants identifié, il reste à nous interroger sur l'utilisation de la matière très riche de leurs perceptions. Il peut s'avérer en effet difficile d'en rendre compte dans un atlas trop formaté. L'enjeu consiste donc à choisir les supports les mieux adaptés. A titre d'exemple, l'atlas des paysages d'Auvergne est assorti de récits de projets. Les techniques audiovisuelles peuvent également être mises à contribution. Mais suffit-il de rendre compte de toute cette matière ? Le processus participatif lui-même revêt aussi une grande importance, puisqu'il permet la remobilisation des habitants et fait espérer une plus grande implication de leur part à moyen terme. L'ambition de beaucoup de projets est donc d'exploiter cette dynamique au travers d'un véritable projet de territoire ou d'un projet d'aménagement. Une telle démarche suppose de recourir à une somme de perceptions individuelles pour parvenir à la définition d'un intérêt commun. Cette notion recouvre l'intérêt des acteurs pour le territoire lui-même, mais aussi leur capacité à construire une représentation commune du territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'un paysage est considéré comme un support de l'aménagement du territoire, il convient d'opérer une transition depuis l'imaginaire lié au territoire vécu vers la réalité de l'aménagement. Les expériences participatives montrent que plusieurs directions peuvent être suivies. A l'échelle d'un petit groupe d'habitants, la construction d'un commun est plus facilement envisageable. Celui-ci n'est alors pas la somme des représentations individuelles. Il résulte d'un travail complémentaire d'échange et de co-construction sur la priorisation des enjeux et la formalisation de propositions. Or, aujourd'hui, une tendance consiste à mettre en place des démarches collaboratives en faisant appel sur Internet aux bonnes intentions pour collecter le maximum de points de vue. Certes, une telle méthode peut être considérée comme plus démocratique, car visant le plus grand nombre de participants. Néanmoins, comme cela a été rappelé lors d'un colloque de sociologie organisé l'année dernière à Tours², cette voie peut amener à reproduire les travers de la démocratie représentative puisque ce sont souvent les mêmes personnes qui s'expriment. L'intérêt dit « commun » devient alors l'intérêt individuel le plus représenté et il n'y a plus d'échanges entre les participants. Ainsi, nous devons aussi nous questionner sur la façon dont sont partagés les savoirs : lesquels ? Sous quelles formes ? A quels moments ? Etc. C'est un véritable enjeu de pouvoirs qui interroge aussi les outils de la participation...

Toutefois, l'enjeu majeur concerne avant tout les aspirations des habitants et des porteurs de projets. Pourquoi participer (s'agissant des premiers ?) Et pourquoi faire participer (s'agissant des seconds ?) Les démarches participatives n'affichent pas toujours clairement les objectifs d'une telle démarche. Par ailleurs, au sein d'un même projet, les aspirations du commanditaire, celles des habitants et celles du paysagiste ne sont pas forcément identiques. La participation peut même devenir un outil de séduction,

voire un outil de manipulation. Enfin, dans ce jeu d'acteurs, la place des experts constitue un autre enjeu crucial. Certains paysagistes revendiquent un rôle de médiateur alors que d'autres préfèrent déléguer cette mission et faire valoir leur travail de mise en espace. Ces questions mériteraient d'être débattues en amont des projets.

GUILLAUME FABUREL

PROFESSEUR A L'UNIVERSITE LYON II, UMR TRIANGLE

Longtemps, les représentations ont été une affaire de spécialistes, mais les aspirations constituent une autre dimension. Cette dimension implique en effet que les divers praticiens et chercheurs s'interrogent sur leurs propres aspirations, et donc leurs représentations, par exemple des scènes participatives. Car, travailler sur les aspirations nous fait entrer en politique, plus encore directement que la question des perceptions et des représentations. Fort heureusement, il n'existe aucune méthode patentée. Mais quelques grandes tendances affectent ce jour les aspirations sociales de la participation. Elles sont autant de vecteurs d'interrogation des chercheurs et praticiens sur leurs implications.

D'une part, la défiance au politique est en passe de devenir une réalité. Cette distanciation traverse toutes les démarches de participation. Elle nourrit des aspirations qui s'expriment dans un autre espace que les scènes constituées et vise à construire un champ autrement politique. Si le désir participatif existe, il est de moins en moins canalisé par les institutions, les outils et les cadres dont nous avons hérité.

Par ailleurs, le désir de participation intègre de façon croissante systèmes de valeurs et de croyances, de même que les imaginaires, qui semblent être les véhicules du politique. Les aspirations projettent ainsi des perceptions dans un avenir souhaitable. Les valeurs, les croyances et les imaginaires deviennent alors des objets centraux et déterminants, avec lesquels nous devons aujourd'hui composer. Ils véhiculent simultanément idées et actions comme motivations première de participer. Nous assistons donc à des bouleversements dans la manière dont nos imaginaires instituent le monde.

Enfin, les formes d'engagement constituent un dernier facteur distinctif. Nous assistons à des volontés d'en découdre, à des luttes et des résistances croissantes aux projets d'aménagement qui peuvent concerner le paysage. En même temps, nous observons la volonté croissante des individus de s'impliquer dans leur ordinaire. Les engagements sont de plus en plus désaffiliés. En dehors des institutions et de leurs outils, il existe un champ infra-politique où entrent en jeu des modes de vie, des choix existentiels qui s'expriment dans un lieu d'habitation, des modes d'alimentation ou encore des types de mobilité. Comme j'avais eu l'occasion de le développer lors de la première journée, ces éléments gouvernent fortement les aspirations. Le rapport à l'environnement et à sa construction joue un rôle de détonateur et en détermine la teneur. Les aspirations se nourrissent fortement des affects, de la proximité, du cadre de vie immédiat.

Ce qui semble se nouer en politique est une autre conception des paysages, travaillé par un autre rapport à la démocratie. Nous assistons à de fortes aspirations sociales au changement voire à la transformation. A cet égard, le paysage joue un rôle déterminant puisqu'il est une forme d'ensauvagement démocratique, un moyen d'agir et de représenter autrement le rôle de chacun en politique.

TABLE RONDE AUTOUR DES PLANS DE PAYSAGES, OU COMMENT POSITIONNER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES VIS-A-VIS DES DIFFÉRENTES PHASES EN FONCTION DES OBJECTIFS POURSUIVIS

LOUISE DESMAZIERES

AGRONOME, CONSULTANTE EN POLITIQUES PUBLIQUES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Bonjour à tous.

Je vous propose d'illustrer au travers de quatre exemples (Nantes Métropole, Blois Agglopolys, Ouest-Creuse et La Bastide Murat) la manière de réaliser des plans de paysage concertés. Cet outil, qui permet de gérer, aménager ou préserver des paysages, est utilisé lors de plusieurs étapes. A l'issue d'un diagnostic, des objectifs de qualité paysagère sont définis, conformément à la Convention européenne des paysages. L'élaboration d'un plan d'action est suivie par la mise en œuvre du projet.

DÉROULEMENT DES TEMPS PARTICIPATIFS

CECILE BIR

ADJOINTE EN CHARGE DES PLANS « PAYSAGE ET PATRIMOINE », VILLE DE NANTES

Bonjour à tous.

La Ville de Nantes a fait le choix de dédier une délégation aux plans « paysage et patrimoine ». Le dialogue citoyen, marqueur du mandat à Nantes, est véritablement au cœur du projet. Dans le cadre du plan « paysage et patrimoine », nous nous sommes fondés sur l'expertise d'usage des habitants. Plusieurs ateliers ont été organisés en fonction des onze quartiers de la ville concernés par les plans. Les participants, de 20 à 30, ont tout d'abord signé un mandat de participation. Ils seront associés au plan d'action et à la mise en œuvre des plans. Les élus ne participent pas à ces ateliers, ce qui permet une grande liberté de parole.

REMY DAVID

DIRECTEUR MISSION « PAYSAGE ET PATRIMOINE », VILLE DE NANTES / NANTES METROPOLE

Bonjour à tous.

Nous avons recruté des participants aux ateliers sur la base des listes de mails et des rencontres de quartiers, auprès des parents lors de la sortie des écoles, mais aussi en lançant un appel sur le site Internet de la Ville, dans l'objectif de renouveler la typologie des participants. Ces groupes de travail ont engagé une réflexion durant six mois, en lien avec des paysagistes. Nous avons naturellement constaté une légère érosion de la participation. Au final une quinzaine à une vingtaine de personnes ont suivi l'intégralité de la démarche.

JANE DUMONT

CHARGÉE DE MISSION PAYSAGE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS-AGGLOPOLYS

Bonjour à tous.

La participation s'est effectuée dans un contexte qui n'était pas simple, du fait de l'étendue de la communauté d'agglomération de Blois, qui compte 110 000 habitants, répartis au sein de 48 communes. La participation en phase étude était aussi une démarche pour laquelle la collectivité avait peu d'expérience, habituée à aller vers la population lors de phases plus concrètes. La participation vers les habitants n'apparaissait pas non plus une priorité majeure, donc nous avons concentré notre démarche à leur attention en phase diagnostic, pour qu'ils nous aident à saisir la diversité des enjeux et des perceptions, et pour ouvrir notre regard d'expert. En revanche, convaincre les nombreux élus de notre collectivité à toutes les phases du projet était le fil rouge important de la démarche. En effet, le conseil communautaire comprend plus de 90 élus et seuls quelques-uns s'étaient appropriés la question du paysage.

Lors de la phase de diagnostic, nous avons convié les habitants et le public scolaire à un concours de photos axé sur deux thématiques : « quel paysage compte pour vous ? » et « quel paysage doit

changer ? » Nous souhaitions recueillir des visions subjectives et ouvrir un certain nombre d'enjeux vis-à-vis du projet.

Par ailleurs, six promenades de découverte ont été proposées aux élus, aux acteurs du territoire et aux habitants, dans des lieux plus méconnus de l'agglomération. Nous avons fait appel aux étudiants de l'École nationale supérieure de la Nature et du Paysage de Blois, répartis en six groupes, pour aller à la rencontre des habitants au travers de six méthodes expérimentales, des marchés jusqu'aux centres commerciaux. Néanmoins, il s'est avéré parfois difficile d'obtenir des résultats exploitables. En revanche, les étudiants qui se sont rendus dans des écoles primaires et des collèges ont pu recueillir les points de vue très intéressants des enfants, que nous avons comparés avec la vision des parents lors de la sortie des classes. De fait, les enfants sont souvent oubliés lors des projets d'aménagement du territoire. Enfin, nous avons proposé aux élus de participer à des ateliers cartographiques et des lectures de paysage. Nous avons mené un travail approfondi au sein d'ateliers thématiques avec des acteurs tels que les syndicats de bassins de rivières et la chambre d'agriculture.



Pour en savoir plus : <http://www.agglopolys.fr/1824-paysage.htm>

JULIETTE TRANCHANT

CHARGÉE DE MISSION ARCHITECTURE ET PAYSAGES, PAYS OUEST CREUSE

Bonjour à tous.

Le Pays Ouest Creuse n'existe plus depuis deux mois, du fait de la fusion entre les trois communautés de communes. Une telle évolution revêt de l'importance pour le portage politique d'un projet. En effet, la mobilisation des élus et des autres acteurs n'est pas la même à l'échelle d'une communauté de communes ou à celle d'un échelon supérieur.

Ce territoire rural compte 25 000 habitants et 43 communes, dont un millier de villages et une seule ville, La Souterraine, composée de 5 000 habitants. Ce contexte rend complexe la concertation avec les habitants. La mission, créée en 2009, avait procédé à un diagnostic de territoire orienté sur le patrimoine architectural et paysager. Celui-ci s'est traduit par la publication d'un ouvrage de 500 pages. Par ailleurs, nous avons mis en place une Université rurale du paysage (URP) et organisé des conférences ainsi que des lectures de paysage.

La réalisation d'un document de planification à l'échelle des 43 communes constituait une première et la mobilisation des élus représentait un enjeu important. Ultérieurement, nous avons pensé qu'il aurait été préférable de travailler à l'échelle des entités paysagères. Enfin, nos moyens étaient limités à un

affichage, des *mailings* et des *flyers*, alors que la concertation nécessite un budget de communication relativement conséquent. Nous avons organisé des réunions publiques, des ateliers en salle avec les élus, une tournée en bus pour leur permettre de présenter leur projet de territoire ainsi qu'un travail en direction du jeune public et du monde agricole.



JEREMIE CHOUKROUN

CHARGE DE MISSION URBANISME, HABITAT, PAYSAGES, PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Bonjour à tous.

Nous avons mis en œuvre une démarche participative pour la réalisation d'un plan de paysage au sein de la communauté de communes du Causse de La Bastide-Murat, qui comprend 22 communes et 5 000 habitants. Cette démarche a été développée depuis la phase de diagnostic jusqu'à la maîtrise d'œuvre. Nous avons bénéficié de l'appui de Juliette Gansinat, qui préparait une thèse sur le sujet au sein du Parc et pouvait consacrer du temps au projet.

Tout d'abord, nous avons réalisé un travail cartographique en lien avec les élus afin d'identifier les perceptions du paysage et préparer l'élaboration d'un cahier des charges. Nous avons ensuite mis en place un groupe de suivi. Une vingtaine de personnes ont été sensibilisées à la lecture du paysage dans le cadre de « tréteaux du paysage ».



Les membres du groupe ont ensuite été invités à proposer des actions au sein d'ateliers thématiques. Deux délégués ont été chargés de porter leur voix au sein des réunions du comité technique et du comité de pilotage. Par ailleurs, des expositions interactives ont permis d'informer et consulter le grand public sur l'avancée des travaux. Les visiteurs pouvaient utiliser des post-its, des gommettes et des pictogrammes en les plaçant sur des cartes pour exprimer leur avis sur le projet. Nous avons également organisé durant une journée un jeu de territoire, développé par l'UMR Métafort. L'objectif consistait à définir des enjeux, des scénarios et des actions adaptés. Le bureau d'étude a présenté son travail aux professionnels lors d'ateliers thématiques. Ses pistes d'action ont été complétées par les participants. Enfin, le grand public a été convié à réagir au projet en utilisant des gommettes vertes ou rouges. Actuellement, des chantiers participatifs sont en cours. Le groupe de suivi évalue en fin d'année le travail réalisé et se réunit en début d'année pour donner son point de vue sur les actions proposées.

FORME DE CES TEMPS PARTICIPATIFS

LOUISE DESMAZIERES

Quels sont les moyens de communication favorisant l'intérêt des habitants sur le plan de paysage ?

CECILE BIR

A Nantes, nous avons identifié différents périmètres, en fonction des tensions liées à un urbanisme en pleine évolution. Notre métropole compte 600 000 habitants. Il est prévu d'y construire 6 000 logements par an, dont 3 000 logements à Nantes. Les habitants ne sont pas hostiles à la densification urbaine, mais ils veulent être acteurs de l'évolution de leur quartier et préserver son identité. Nous souhaitons éviter l'uniformisation des quartiers et tenir compte des liens entre ces secteurs.

REMY DAVID

Avant le lancement de cette démarche, nous avons expérimenté des diagnostics sensibles du paysage et testé la réceptivité des habitants. Le concept de paysage est bien accueilli par la population, qui préfère ce terme à des notions telles que l'urbanisme ou la mobilité. Par ailleurs, les habitants ne dissocient guère les notions de petit paysage et de grand paysage. Il en est de même du patrimoine.

JANE DUMONT

Le service de communication de notre communauté d'agglomération a fourni un appui fondamental à l'organisation du concours de photos. Il a informé la presse locale et procédé à une campagne de

flyers. Nous avons reçu 150 photos et proposé aux habitants d'en sélectionner une vingtaine, puis nous avons organisé une exposition dans le parc public des Mées.

JULIETTE TRANCHANT

Pour notre part, nous avons organisé une enquête photographique dans le cadre de la première université rurale du paysage (URP). Cependant, nous manquions de moyens. Seules quelques personnes y ont participé. Par ailleurs, l'échelle du territoire constitue un paramètre important. Il est plus simple de communiquer au niveau d'une commune qu'au sein d'une communauté de 43 communes. Enfin, nous avons eu recours à des campagnes de mailings, mais ce dispositif est moins efficace sur un territoire rural où de nombreux foyers en difficulté ne disposent pas forcément d'Internet. Les habitants comprennent bien que le terme de « paysage » se rapporte à leur cadre de vie quotidien. En revanche, les élus considèrent plutôt ce concept comme une contrainte esthétique.

JEREMIE CHOUKROUN

Il faut prévoir une communication massive pour intéresser des habitants qui ne font pas forcément partie des réseaux habituels, proches des élus. La préparation d'un travail de qualité et le test de l'outil prennent du temps. Outre le budget affecté à la communication, il est souhaitable de prévoir en amont une enveloppe dédiée à la mise en œuvre du projet et de missionner dès ce stade le bureau d'études pour la réalisation des premières actions.

Nous avons sollicité les élus des petites communes pour une distribution de *flyers* dans les boîtes aux lettres. Nous avons également participé à des opérations de porte-à-porte. Enfin, nous avons constaté que la mobilisation des habitants est plus importante lors de la mise en œuvre concrète des actions.



OUTILS D'ANIMATION

LOUISE DESMAZIERES

Quels outils d'animation avez vous utilisés pour réaliser la concertation ?

CECILE BIR

Nous avons mis en place des ateliers dans trois quartiers, sous la forme de balades urbaines et de réunions. Nous avons eu recours au « bus citoyen » de la Ville de Nantes, dédié au dialogue avec la population, dans trois zones différentes pour une durée de trois jours. Les habitants étaient conviés à monter dans le bus pour faire part de leur vision sur l'identité du quartier ainsi que de leurs idées pour améliorer la vie quotidienne. 80 personnes ont ensuite participé au forum organisé dans un quartier. Enfin, nous avons travaillé avec la professeure d'arts plastiques d'une classe de collège et une classe

de CM2, en collaboration avec une illustratrice. Nous avons également mené un travail auprès des personnes âgées. Ces populations ont une expertise d'usage vis-à-vis de leur quartier.

JANE DUMONT

Le concours de photos nous a permis d'être en prise avec le vécu de certains habitants, au-delà de notre vision d'experts. En revanche, nous avons rencontré des difficultés à mobiliser les habitants dans les actions de lecture de paysage relevant de lieux moins pittoresques que les beaux paysages du Val-de-Loire. A l'inverse, nous avons été surpris par l'implication des élus lors des promenades. Ceux-ci ont manifesté un bon esprit de partage de leurs connaissances sur les lieux visités.



JULIETTE TRANCHANT

Dans le cadre de notre projet pour le Pays Ouest Creuse, nous avons présenté aux agriculteurs, lors d'une soirée débat, le film sur la coopération avec la vallée de la Bruche. Cependant, les participants étaient moins intéressés par l'ouverture des paysages que par les circuits courts de vente.

La réunion publique destinée à valider les objectifs de qualité paysagère a attiré une soixantaine de personnes appartenant à des publics très divers. Nous leur avons proposé de participer à une séance de « code du paysage », en référence au code de la route, au sein de groupes thématiques et d'une réunion plénière. Un groupe de travail comprenant un certain nombre d'habitants s'est déplacé sur les sites avant un débat en salle. L'absence des élus a favorisé leur liberté de parole. Nous avons enfin organisé une soirée thématique sur l'agriculture et le paysage.

JEREMIE CHOUKROUN

Notre exposition itinérante a rencontré plus de succès lorsqu'elle était intégrée à un autre événement tel qu'un marché. Nous constatons par ailleurs, la nécessité de proposer aux habitants des outils de communication basiques, tels que des gommettes rouges ou vertes. Enfin, nous avons diffusé un photo-questionnaire abordant un certain nombre de problématiques paysagères. Les questions portaient notamment sur les sujets suivants :

- « Si vous deviez partir d'ici et conserver seulement trois images de votre pays, lesquelles emporteriez-vous ? » ;
- « Il y a sûrement autour de vous des images qui vous choquent et que vous trouvez inacceptables. Photographiez-les. »

Ultérieurement, les participants ont sélectionné lors d'un vote les photos apportant les réponses qui leur semblaient les plus pertinentes aux questions posées.



JANE DUMONT

Nous avons été surpris du nombre de photos consacrées, parmi celles récoltées, à des friches industrielles, des bâtiments à l'abandon et des déchets en bord de Loire. Il me semble que nous aurions dû mieux exploiter ces données pour inciter les participants à réagir de manière approfondie à ces photos.

REMY DAVID

Nous devons témoigner de la bienveillance à l'égard des participants à nos actions. Même s'ils sont peu nombreux, cette expérience permet d'enrichir réellement le travail effectué en lien avec les services de l'urbanisme ou le paysagiste. Par ailleurs, nous avons sollicité un groupe d'étudiants préparant un master Ville et Territoire pour réaliser, à partir des photos des entretiens approfondis auprès de certains participants à l'atelier, dont la parole a ainsi été entendue et restituée.

LA PARTICIPATION ENTRE ÉLABORATION ET RÉALISATION

LOUISE DESMAZIERES

Comment avez-vous articulé ces démarches participatives entre les phases d'élaboration du plan de paysage et la phase de mise en œuvre ?

REMY DAVID

Nous travaillons actuellement à la stabilisation des plans d'action. Nous avons élaboré des atlas paysagers sensibles en deux volumes. L'un d'eux est consacré à la production, à l'analyse, aux préconisations et aux propositions d'objectifs de qualité paysagère exprimées par le paysagiste et le groupe d'habitants. Nous devons également définir la réponse de la collectivité. Ce plan d'action sera intégré aux actions déployées dans le cadre des différentes politiques publiques.

Par ailleurs, la Ville a lancé des appels à projets sur la nature en ville et la reconquête de friches. Le travail réalisé dans les ateliers permettra d'identifier un certain nombre de sites concernés par ce dispositif. Enfin, la révision du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) est en cours. Les données recueillies dans les ateliers y seront prises en compte. Nous travaillerons notamment sur l'introduction de césures urbaines. Parmi les mesures du plan d'action, il est notamment envisagé de construire une passerelle piétonne sur une rivière.

JANE DUMONT

A Blois, la deuxième année de mise en œuvre du plan d'action pour les paysages est en cours. Nous avons lancé une action simple et concrète, intitulée « Plantons le paysage : mille arbres pour le climat ». Chaque commune a été invitée à nous faire part de ses projets. Nous nous sommes rendus sur le terrain durant l'été 2016 afin de suggérer des améliorations à ces projets. L'agglomération a acheté des arbres et des étiquettes botaniques pour sensibiliser les habitants aux essences d'arbres. 40 communes ont participé à cette action.

Par ailleurs, nous continuons à réunir les participants à l'atelier permanent du plan de paysage. Les Journées européennes du patrimoine nous permettent de communiquer auprès du grand public. En outre, nous envisageons de réaliser des fiches sur le contenu très riche du plan de paysage ou de placer des expositions cubes dans les villages. Une journée citoyenne est également en réflexion pour la développer à l'échelle de l'agglomération de Blois. Enfin, un bureau d'étude spécialisé dans le paysage sera chargé de fabriquer un belvédère, en collaboration avec des habitants.



JULIETTE TRANCHANT

La communauté de communes Ouest Creuse dispose de moyens très limités. Nous envisageons de renforcer la concertation au travers de l'Université rurale du paysage. La première édition, en 2012, était axée sur la sensibilisation des habitants. Désormais, la participation constituera le cœur de notre démarche, en lien avec les établissements de formation. Un travail sera mené avec l'Ecole de design de La Souterraine. Nous avons conclu un partenariat avec l'école d'architecture de Clermont-Ferrand et nous travaillerons également avec les étudiants préparant un master de développement local territorial à Limoges.

Nous organiserons également des conférences actives, des ateliers spécifiquement dédiés aux élus ainsi que des diagnostics participatifs de bourgs afin de prendre en compte les besoins des habitants en amont de l'élaboration des projets. Des journées thématiques permettront la mise en place d'actions concrètes, encadrées par des professionnels. Enfin, nous envisageons la création d'un Observatoire photographique des paysages ayant recours à des enquêtes photographiques détaillées et récurrentes.

DISCUSSION

SEBASTIEN GIORGIS

ARCHITECTE DPLG, PAYSAGISTE ET URBANISTE, PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT, ADJOINT AU MAIRE D'AVIGNON

Contrairement à l'image que peut offrir la ville, la population d'Avignon est extrêmement pauvre et confrontée à un taux de chômage élevé. La ville comprend 80 % des logements sociaux de l'agglomération. Dans cet environnement social, lorsque nous portons des projets urbains dans un processus de co-construction, nous ne serions pas compris si nous recourions au terme « paysage » pour mobiliser les habitants. Pour eux, la notion de paysage évoque plutôt la campagne et des destinations proches telles le Lubéron ou les Alpilles.

En revanche, au niveau de notre manière d'aborder nos projets, le terme de « paysage » est entré dans notre conception et notre organisation du travail et est affiché comme tel. Par exemple, dans notre nouvel organigramme, les 2 000 agents de la ville ont été répartis en quatre grands pôles, dont le pôle « paysage urbain » qui recouvre l'urbanisme, la conception de l'espace public, les projets concernant les mobilités urbaines, le logement et les patrimoines (naturels et culturels).

Dans cet esprit, nous nous sommes portés candidat pour la nouvelle session de l'Atelier des Territoires lancée par l'État sur le thème « Comment requalifier, par le paysage, des territoires à vivre ? ». Nous avons été retenus avec quatre autres territoires (Bassin d'Annonay-Davézieux, Agglomération de Saint-Brieux, Entrée Nord de Perpignan et Agglomération de Fort de France).

Au cours de tout le processus de production des travaux de cet atelier des territoires, et lors des réunions publiques et ateliers participatifs, que nous avons mis place, le mot « paysage » n'a été employé qu'avec précaution.

Une autre question se pose à nous hors de ces processus de co-construction participative des projets. Nous constatons que ce sont toujours les mêmes personnes qui participent à ces ateliers, que nous retrouvons également sur les ateliers de révision de notre PLU ou qui sont membres des conseils de quartiers que nous avons mis en place. Pour dépasser ce « plafond » de démocratie locale, et sortir de « l'entre soi », nous avons recours aux listes électorales et aux campagnes d'appels téléphoniques. Cependant, ces démarches prennent beaucoup de temps.

Les débats sur la construction commune de projets sur le paysage font ressortir des intérêts divergents, voire des « luttes de paysages ». Dans cette région très touristique, certaines parties prenantes ne souhaitent pas que le paysage puisse évoluer. Pour les uns, les constructions nouvelles « abîment les paysages ». En revanche, les habitants des quartiers avec un très fort taux de chômage ont besoin de création d'emplois. Aucun projet, en termes de paysage, ne peut convenir à tout le monde. Cela s'appelle la politique et la démocratie.

La discussion sur toutes ces questions doit être constante et intervenir avant la mise en œuvre de tout projet. Enfin, plus le projet politique et citoyen fait l'objet d'une réflexion anticipée, plus il est efficace.

DE LA SALLE

J'ai entendu parler d'un collectif recourant à des méthodes de communication très provocantes pour inciter les habitants à participer aux réunions. Il annonce par exemple qu'un projet de barrage ou d'enfouissement de déchets nucléaires est à l'étude.

GUILLAUME FABUREL

Ces collectifs cherchent à susciter de l'émoi pour impliquer les habitants dans des projets qui les concernent directement. Il ne s'agit pas uniquement de donner la parole aux habitants, mais de les inciter à agir par eux-mêmes au sein de leur quartier.

CECILE BIR

Nous cherchons tous à favoriser une vision partagée entre les habitants, les services et les élus. C'est la raison pour laquelle nous proposons la signature d'un mandat de participation. Aucune partie prenante ne peut « faire par elle-même ». En dépit de certaines tensions, nous devons inciter les

participants aux ateliers à dépasser leurs préoccupations particulières pour travailler dans l'intérêt général.

REMY DAVID

Au travers d'appels à projets, la collectivité encourage le principe des collectifs. Les appels à créativité pour la reconquête de friches relèvent également de cette recherche de vision partagée.

JANE DUMONT

A Blois, certains groupes d'habitants souhaitent réaliser par eux-mêmes des actions restreintes, comme l'implantation de vergers. Ces projets font l'objet de discussions avec la Direction des Espaces verts. Il est important d'encourager ces initiatives, qui vont dans le sens de l'intérêt général.

JULIETTE TRANCHANT

La mise en place de l'Université rurale du paysage et le développement de diagnostics participatifs et d'actions concrètes répondent à ce but. Les habitants sont invités à devenir de véritables acteurs de leur paysage. Des actions telles que la récréation d'espaces jardinés dans les faubourgs peuvent fonctionner à une échelle locale. En revanche, les projets de réouverture paysagère peuvent engendrer des blocages, liés à la multitude des intérêts particuliers. Ces projets demandent du temps et du dialogue.

UN INTERVENANT

Il est important que les habitants puissent s'impliquer dans leurs propres réalisations, tout particulièrement dans les communes rurales. En revanche, lorsque certains habitants souhaitent bâtir seuls leur maison, sous la forme de l'autoconstruction, la réponse ne relève pas de la collectivité, mais du champ de la politique publique. Par ailleurs, il arrive que les habitants ne souhaitent pas s'investir dans la gestion de certaines actions, comme la restauration de murets. Aucun volontaire ne s'est fait connaître depuis quatre ans. En outre, la lenteur des projets constitue un autre écueil. Enfin, nous constatons que les personnes impliquées dans des démarches participatives sont souvent des néo-ruraux ou des « bobos », engagés dans une démarche bio. Nous devons accorder une place à d'autres profils.

FIONA THOMAS

La Convention européenne met l'accent sur le paysage en tant qu'outil transversal de politiques sectorielles. Comment avez-vous travaillé en lien avec l'ingénierie territoriale et les élus chargés de dossiers sectoriels ?

JANE DUMONT

Au sein de l'agglomération, je suis directement rattachée au DGS. Le cahier des charges du plan de paysage prévoit des actions spécifiques liées à deux thématiques. D'une part, nous avons engagé un travail avec le service assainissement pour que les projets de stations d'épuration tiennent compte de la notion de paysage. D'autre part, la requalification des zones d'activité nécessite une collaboration avec les services d'urbanisme, de développement économique, d'infrastructures et des espaces verts. Le bureau d'étude a conçu une fiche pilote fournissant des réponses sur mesure à ces problématiques. Enfin, 60 agents de la collectivité ont bénéficié d'une formation de deux heures à la question du paysage.

REMY DAVID

Au sein de Nantes Métropole, le chargé de mission est rattaché au directeur général délégué à la cohérence territoriale, qui regroupe notamment les services des espaces verts, des pôles de proximité, de l'urbanisme et des déplacements. Les services du patrimoine et de l'archéologie peuvent également contribuer à porter ces démarches. Enfin, les équipes du service de l'urbanisme sont spécialisées en fonction de tel ou tel quartier.

CECILE BIR

Les adjoints au patrimoine, à l'urbanisme et à la santé viennent présenter le plan paysage et patrimoine dans chaque commission locale de quartier, en lien avec les adjoints de quartiers. Par ailleurs, le fait d'appartenir à une même majorité politique au sein de notre commune facilite les avancées. Nous ne rencontrons pas les réticences politiques qui peuvent s'exprimer au sein d'une communauté de communes ou une métropole.

ALISE MEURIS

PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT

Notre bureau d'études participe à des projets de territoire. Les propositions des élus, des techniciens et des habitants émanent de lieux et de cultures hétéroclites, voire divergentes. Nous sommes donc souvent placés en position de porte-parole. Je tente de porter la voix de ceux qui veulent « faire par eux-mêmes » auprès des techniciens et des acteurs politiques, dans un esprit de facilitation et d'articulation entre ces projets. Je joue parfois un rôle d'entremetteuse et de traductrice.

ELISABETH HEYLER

PAYSAGISTE A L'AGENCE COMPLEMENTERRE

Je travaille actuellement sur le plan de paysage de Marne Confluence issu d'un SAGE. Il concerne notamment les paysages et la gestion de l'eau et des inondations. « Faire soi-même » ne signifie pas « faire tout seul ». Il est possible de travailler avec des acteurs qui n'ont pas la même culture. Il est essentiel de caler la stratégie mise en œuvre au travers du plan de paysage sur le processus participatif des ateliers. Notre bureau d'étude exprime sa propre vision d'expert, mais il doit également synthétiser les différentes propositions afin de nourrir le diagnostic.

JEAN-PIERRE THIBAUD, CGEDD

Comment inscrire la démarche participative dans le temps long ?

JEREMIE CHOUKROUN

A titre personnel, je souhaite qu'à l'issue d'une concertation en amont avec les élus, nous puissions réaliser une étude englobant le diagnostic et la réflexion sur les enjeux du projet en une ou deux semaines. Par ailleurs, il incombe aux élus et aux techniciens de porter la démarche participative sur la durée. La culture de la participation se crée progressivement au sein des ateliers d'urbanisme.

MAGUELONNE DEJEANT-PONS

Quelles sont les attentes des populations lors de ces consultations ?

JANE DUMONT

Ces publics expriment une soif de connaissances sur les rivières, l'habitat, les forêts ou le patrimoine. Le territoire est immense. Nous avons nous-mêmes cette soif de connaissance.

JULIETTE TRANCHANT

Dans le cadre du groupe de travail, des habitants m'ont interrogée sur les raisons du cloisonnement du processus de concertation. Ils regrettaient d'être insuffisamment associés aux échanges avec les élus et les acteurs du territoire. Nous souhaitons que le travail de l'Université rurale du paysage soit réparti en fonction des secteurs et des communes pour mieux « coller » à la réalité du territoire.

REMY DAVID

Les participants à un atelier ont répertorié les différents paramètres contribuant à la qualité urbaine, c'est-à-dire :

- l'importance des perspectives visuelles ;
- la ville, support de mémoire qui nous connecte au passé ;
- la ville fertile ou la demande de nature ;

- la sensation agréable d'habiter un village dans la ville ;
- le voyage en terre connue ;
- le fait de prendre soin des espaces quotidiens ;
- le fait d'éviter les ruptures dans le tissu urbain.

JEREMIE CHOUKROUN

Les habitants expriment des aspirations contradictoires. D'un côté, ils aspirent à la préservation d'un patrimoine de qualité. De l'autre, ils souhaitent disposer d'une certaine liberté individuelle. Nous devons tenir compte de ces contradictions.

PASSER DES ASPIRATIONS AUX RÉALISATIONS : DE L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR À L'INSCRIPTION DANS LA DURÉE

LA CHARTE PAYSAGERE DES COSTIÈRES DE NÎMES

BERNARD ANGELRAS

VITICULTEUR DANS LES COSTIÈRES DE NÎMES, PRÉSIDENT DU CA DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN ET DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DE L'INAO

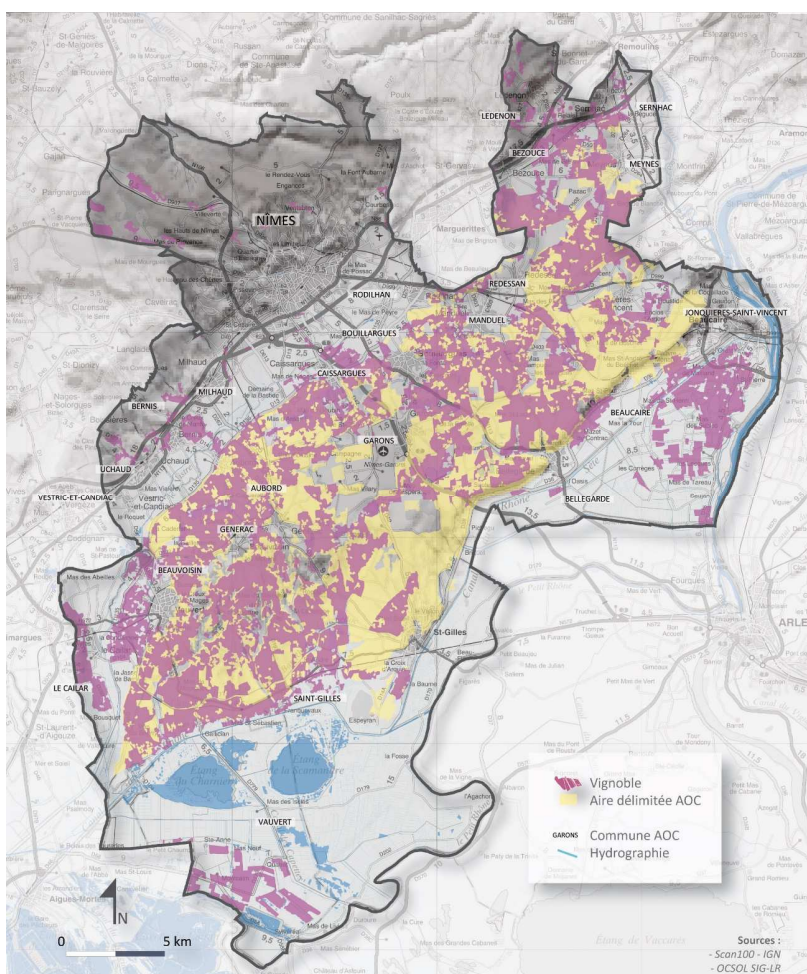
Bonjour à tous.

Je suis parmi vous aujourd'hui en tant que président de l'ODG Costières de Nîmes. Cependant, je suis avant tout vigneron au sein de la commune de Nîmes, où je suis installé avec mon épouse et mes enfants. Je pratique à la fois la viticulture et la culture céréalière, et je suis également président de la commission Environnement de l'INAO. Cette commission transversale travaille sur l'ensemble des signes de qualité français. Elle ne limite donc pas ses activités à la viticulture. Enfin, je suis président de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, au sein duquel je travaille et, milite depuis quelques années. J'essaye d'y apporter ma pierre à l'édifice pour bâtir l'avenir de la viticulture française.

L'appellation Costières de Nîmes est située dans la partie la plus septentrionale de la vallée du Rhône. Celle-ci a été reconnue en 1986 et bâtie par Philippe Lamour, un aménageur du territoire qui, dans les années 1950, a obtenu l'appellation « vin délimité de qualité supérieure », qui n'existe plus aujourd'hui.

Sur le plan administratif, les Costières de Nîmes relèvent du Languedoc, mais les viticulteurs qui regroupent les appellations, appartiennent à la vallée du Rhône, au même titre que les viticulteurs produisant des Côtes-du-Rhône et les autres appellations précieuses de la vallée du Rhône. Ce qui parle, c'est bien le terroir, c'est-à-dire le sol, qui nous rapproche de la vallée du Rhône. Cette appellation a toujours été engagée dans les mesures environnementales et paysagères. Elle regroupe de nombreux jeunes producteurs qui se sont lancés dans une démarche biologique et d'agriculture raisonnée. Ils ont été qualifiés au titre de l'agriculture raisonnée et ont également engagé des démarches au travers de la marque Terra Vitis.

L'appellation Costières de Nîmes correspond à un vaste plateau situé dans un axe de Beaucaire à Vauvert, qui comprend deux effondrements du côté de la Camargue et du côté de Nîmes méridional.



Les paysages de cheminements et de bosquets y sont tout à fait exceptionnels, le Sud plongeant sur la Camargue et ses étangs. Ayant perçu tout l'intérêt de la mise en œuvre d'un projet environnement et paysager, j'ai organisé en 2004-2005 des réunions de secteurs pour tenter de convaincre les vignerons du bien-fondé de cette démarche. A cette époque, nous étions confrontés à des difficultés croissantes en matière de communication sur le vin, du fait des contraintes imposées par la loi Evin. Lorsque j'ai organisé la première réunion, je craignais que ma démarche sur les questions environnementales et paysagères ne soit pas entendue. Or j'ai été agréablement surpris de découvrir l'intérêt que les vignerons portaient à cet engagement. Ces réunions de terrain ont porté leurs fruits. Nous avons eu la chance de rencontrer Laurence Fabbri, qui nous a aidés à porter ce dossier au travers de son bureau d'études. Nous avons pris contact avec la DREAL, la DDTM et la préfecture, ce qui représentait un véritable parcours du combattant. Nous avons ainsi fédéré l'ensemble des administrations et des collectivités, ce qui a contribué à la réussite et à la durabilité du projet. Dès l'origine, nous avons constitué un comité de pilotage ayant pour mission d'associer l'ensemble des acteurs à notre projet. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice.



Une zone d'appellation d'origine contrôlée est un triptyque comprenant les cépages, le terroir et le savoir-faire des hommes. Nous avons exprimé notre volonté d'avancer dans la démarche environnementale et paysagère. Pour ma part, j'étais convaincu que le paysage pouvait faire partie intégrante des appellations d'origine contrôlée. En effet, il constitue un élément fortement identitaire pour une région, un secteur, une appellation et pour la définition du produit. En fonction de la zone, de l'environnement et du paysage dans lequel il est produit, le vin a une typicité particulière. Au sein de l'INAO, il n'est plus seulement question des problématiques environnementales, mais aussi des sujets environnementaux et paysagers. Je suis plutôt fier de cette évolution, dans cette maison où un certain nombre de dogmes doivent encore évoluer.

Parmi les collectivités avec lesquelles nous avons travaillé, nous avons engagé des discussions avec la collectivité Nîmes Métropole. D'emblée, un certain nombre d'élus se sont montrés intéressés par cette valorisation du produit à travers le paysage...

Dès 2007, nous avons signé une charte associant les vingt-quatre communes de l'appellation et la communauté d'agglomération de Nîmes. La DREAL nous a apporté son soutien dès l'origine du projet. D'autres chartes ont été signées par la même collectivité, mais dans notre cas, ce sont les vignerons eux-mêmes qui ont porté la charte, en lien avec cette collectivité territoriale.

Ultérieurement, de nouvelles chartes ont été mises en place au sein de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, notamment la charte des Garrigues qui n'a pas rencontré le même succès, car elle était portée par des acteurs politiques et non par les vignerons. Il est important de souligner cette spécificité. Nous avons travaillé sur plusieurs thématiques. D'une part, il s'agissait de préserver les ressources naturelles et la biodiversité. D'autre part, notre objectif consistait à gérer l'identité rurale et agricole du territoire. Enfin, nous souhaitons valoriser l'activité agricole par le biais du tourisme et de la communication, ce qui nous a valu un affichage dans de nombreux magazines. Nous avons contribué à faire venir des visiteurs dans cette région, pour déguster nos paysages avant même de déguster nos produits. Cette logique s'est avérée fructueuse et nous souhaitons la poursuivre.

LAURENCE FABBRI

DIRECTRICE DU BUREAU D'ETUDE TERRITOIRES & PAYSAGES

Ces axes de travail structurent encore aujourd'hui le plan d'action et la mise en œuvre opérationnelle concrète de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes. Ils reposent sur des études et des diagnostics préalables.

Dès la phase d'étude, nous avons associé l'ensemble des acteurs à cette réflexion commune, notamment l'ODG Costières de Nîmes, la collectivité de Nîmes Métropole et la DREAL Languedoc-Roussillon. Au total, une quarantaine de structures ont participé à cette démarche, y compris les syndicats de protection des nappes d'alimentation en eau potable. En effet, l'appellation Costières de Nîmes recouvre plus de 70 % de ces nappes d'alimentation.

Le diagnostic paysager viticole est porté par une structure professionnelle viticole. Notre démarche de techniciens ne consistait pas à interroger le paysage dans toute sa pluralité et sa transversalité, mais à reprendre notre axe, celui de la viticulture. Nous avons eu recours aux documents de référence et aux atlas paysagers de la région et du département du Gard, particulièrement fournis, et nous avons réinterrogé le paysage à travers le rôle et la place que la viticulture pouvait y occuper. Nous avons étudié l'incidence des éléments induits par l'activité viticole sur les paysages. Suite à de nombreux débats avec les acteurs du territoire, les entités paysagères de l'atlas ont fait l'objet d'un redécoupage en différentes unités paysagères.

Le bureau d'étude n'a pas choisi leurs noms de manière anodine. Après l'analyse du diagnostic, nous avons donné à l'une des unités le nom de Nîmes-en-Costières. En effet, la présence du maraîchage et d'une forme d'agriculture périurbaine se lit dans le paysage, dont la coupe géologique est une terrasse de galets roulés. L'unité des Coteaux-de-Garrigue se trouve à plus grande distance du pôle urbain. Le paysage parcellaire comprend une grande diversité de structures végétales. La Terrasse-des-Costières constitue l'élément fort de cette appellation, dont le paysage est semé de galets roulés de couleur ocre, charriés par le Rhône et la Durance. Cette vaste étendue linéaire est structurée par des haies de cyprès brise-vent, qui protègent les cultures du mistral. La terrasse du Balcon-des-Costières, au sud de l'appellation, vient mourir sur la Grande Camargue dont les étangs se devinent en arrière-plan du vignoble. Enfin, le paysage de la Collines-des-Costières est beaucoup plus intime et renfermé. Cette terrasse s'estompe dans un jeu de collines dont les architectures agricoles ne se limitent pas à la culture de la vigne.

Nous avons ensuite défini un plan d'action autour de trois axes, la biodiversité et les ressources naturelles, l'aménagement foncier du territoire et la fréquentation touristique. Ils prennent tout leur sens dans cette approche itérative de la charte paysagère. Au cours de cette matinée, nous nous sommes demandé s'il est possible d'appréhender le paysage en toute objectivité. En l'occurrence, le maître d'ouvrage est un syndicat d'appellation qui cherche à valoriser un terroir, promouvoir des produits, maintenir une activité économique dans un paysage particulier. Son optique consiste à considérer le paysage et la charte paysagère comme des outils complémentaires permettant à l'appellation d'atteindre ses objectifs de défense et de valorisation de l'activité.

BERNARD ANGELRAS

Après la signature de la charte en 2008, nous avons mis en place des cultures paysagères. De nombreux vigneron ont planté des semis de fleurs au milieu des rangées de vignes. En 2009, nous avons adhéré à la Charte Internationale de Fontevraud, animée par l'Institut Français de la Vigne et du Vin et qui concerne essentiellement les paysages recensés dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En 2010, nous avons participé au projet BioDiVine au niveau européen. Notre appellation a été sélectionnée pour l'engagement des vignerons dans un travail sur la biodiversité. Nous avons mis en place un dispositif de comptage de mammifères et d'invertébrés du sol et nous avons laissé se développer l'enherbement fleuri. De nombreux vignerons ont arraché des vignes pour planter des bosquets. Ils ont reconnu tout l'intérêt du reboisement de certaines parcelles pour recréer la biodiversité.

Enfin, nous avons pris la décision d'interdire les insecticides et de lutter contre les vers de la grappe grâce à la méthode de la confusion sexuelle, qui consiste à accrocher des capsules de phéromones aux fils de fer porteurs, au nombre de 500 capsules par hectare. Ces phéromones se diffusent dans la nature et brouillent l'accouplement des papillons mâles et femelles. La ponte d'œufs n'est donc pas possible. Cette méthode innovante est toujours utilisée, mais les capsules sont désormais remplacées par des diffuseurs, au nombre de trois par hectare, dont l'action repose sur le même principe. Depuis trente ans, je n'utilise plus d'insecticides et les résultats sont probants.

Par ailleurs, nous avons mené des actions destinées à l'entretien des abords de mas, en recourant à un balisage spécifique et uniforme. Celui-ci incite à la découverte du paysage et permet de bien délimiter le terroir des Costières de Nîmes.

En tant que président de la commission environnement de l'INAO, il m'incombait de mobiliser les vignerons autour de la réduction de l'emploi de produits phytopharmaceutiques, une démarche qui répond à de fortes attentes sociétales. J'ai donc proposé au comité national de l'INAO une série de mesures susceptibles de figurer dans les cahiers des charges des appellations. Auparavant, nous entendions dire que l'intégration de telles mesures dans le cahier des charges n'avait aucune incidence sur la qualité du produit. Depuis quelques mois, le ministère de l'Agriculture nous permet d'engager cette démarche, mise en œuvre par de nombreuses appellations, dont les Costières de Nîmes. Le guide de l'agro-écologie publié par le ministère de l'Agriculture, l'INAO et l'IFV reprend toutes les mesures qui peuvent être intégrées aux cahiers des charges et fournit aux vignerons un certain nombre de conseils pratiques. Certes, les mesures appliquées varient d'une région à l'autre, mais le consommateur bénéficie d'une garantie en matière de respect de l'environnement. Une appellation correspond à un terroir reconnu, qui nous appartient à tous et qui fait l'objet d'une alliance entre le droit public et le droit privé. A ce titre, j'estime qu'elle doit tenir compte des enjeux du développement durable. Nous devons laisser ce terroir dans un état meilleur que celui dans lequel nous l'avons trouvé.

Enfin, il convient de rappeler que la charte n'est pas opposable. En revanche, les mesures inscrites dans le cahier des charges le sont, ce qui nous offre un point d'appui pour bâtir la viticulture de demain. A titre d'exemple, le fournisseur d'électricité et de gaz POWEO avait prévu la construction sur la terrasse des Costières d'une usine de production d'électricité comprenant des tours de 50 mètres de hauteur et dont le système de combustion du gaz aurait entraîné d'importants rejets de CO₂ dans l'environnement. J'ai eu l'occasion de rencontrer Charles Beigbeder, président de POWEO à cette époque. Je me suis appuyé sur la charte paysagère des Costières de Nîmes pour défendre nos intérêts au plus haut niveau gouvernemental. Le projet a finalement été abandonné.

Un groupe de vignerons travaille actuellement sur un projet de hiérarchisation de notre appellation, qui vise à valoriser les meilleurs terroirs. Cette démarche, qui mobilise de nombreux jeunes, répond à des attentes sociétales, mais aussi aux attentes de vignerons qui ont compris tout l'intérêt de travailler à la fois sur le paysage et sur les questions environnementales.

LAURENCE FABBRI

Le bureau d'étude que je représente dispose de la confiance du maître d'ouvrage depuis plus de dix ans. Nous n'avons pas simplement signé un devis pour la mise en place d'une charte paysagère sur dix ans. Nous sommes chargés de son animation et procédons chaque année à une réévaluation. Cette démarche implique l'ODG Costières-de Nîmes et les partenaires financiers c'est-à-dire l'agglomération de Nîmes-Métropole.

Au sein de notre bureau d'étude, une seule et même personne est considérée depuis 2007 comme une personne ressource par les services de l'Etat, la chambre d'agriculture, le ministère de l'Agriculture, les vignerons et la presse. Cette implication est partagée et cette confiance est renouvelée. Enfin, la charte des Costières de Nîmes est un engagement perpétuel qui implique un processus de *feed-back*. Son territoire d'expérience nourrit la réflexion menée à l'échelle nationale. Nous avons ainsi été sollicités pour introduire des mesures agroenvironnementales dans les cahiers des charges des appellations. Celles-ci permettent de concrétiser les préoccupations relatives au paysage dans les pratiques culturelles de vignerons. Le projet implique un questionnement constant. Le plan d'action mis en place en 2006 témoigne d'un parti pris.

Enfin, nous sommes quotidiennement impliqués dans l'animation de la charte. Nous nous informons sur l'actualité, notamment sur les interfaces entre la loi sur la biodiversité et l'évolution des dispositions réglementaires sur le paysage, et nous procédons à un travail de veille constante. Grâce à la charte, nous avons pu obtenir l'abandon d'un certain nombre de projets, dont l'usine de gaz POWEO est le symbole. Enfin, le bilan que nous avons effectué en 2012 a fourni l'occasion de nous interroger sur les moyens d'accroître le contenu participatif de cette charte paysagère, en lien avec l'ensemble des partenaires.



Nous avons choisi de décliner la charte jusqu'à l'échelle de l'exploitation viticole. Cette démarche comprend l'entretien des abords de domaines et mène les vignerons à porter un regard critique sur le paysage de leur parcelle. Ce travail a rencontré l'adhésion d'un nombre croissant de vignerons.

BERNARD ANGELRAS

Laurence Fabbri et son équipe nous ont apporté leur appui à la restructuration du projet. C'est grâce à « Territoires et Paysages » que nous avons pu progresser aussi rapidement. A la fin de l'année 2015, nous avons signé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour l'année 2016-2017 avec l'agglomération de Nîmes afin de pouvoir obtenir des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Alors que nous sommes censés avoir consommé une enveloppe de 800 000 euros d'ici la prochaine déclaration PAC, en mai 2017, nous restons encore dans l'attente de ce financement. Nous espérons que ce problème sera résolu et que ce budget nous permettra de donner un nouveau souffle à la charte paysagère.

LE PAYSAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS : VINGT-CINQ ANS D' ACTIONS PAYSAGERES ET D'ARTICULATION ENTRE INITIATIVE PRIVEE ET POLITIQUE PUBLIQUE DANS LA VALLEE DE LA BRUCHE

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

CHARGE DE MISSION PAYSAGE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bonjour à tous.

Nous allons vous faire part de la démarche paysagère de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (CCVB) à deux voix, moi-même en qualité de chargé de mission « paysage environnement », et Monsieur Hubert Herry, en sa qualité de maire de l'une des 26 communes de la CCVB.

La communauté de communes fait suite à un SIVOM, puis plus récemment à un district rural. La gestion de l'espace fait partie de ses compétences.

Je propose de vous présenter la démarche que nous avons engagée dans la vallée de la Bruche en 1990. Cette vallée, située dans le département du Bas-Rhin, est enserrée dans le massif des Vosges, à la jonction de deux zones géologiques, un massif granitique et un massif gréseux. Ce couloir encaissé entre le massif du Donon et le massif du Champ-du-Feu est relativement étendu puisque le village de Saaes à la jonction avec le département des Vosges, se trouve à une distance de 40 kilomètres de la commune située en aval. L'intercommunalité comprend 26 communes où vivent 22 000 habitants, sur un territoire de 300 kilomètres carrés. La politique de développement local est intrinsèquement liée à l'histoire de ce territoire.

Avant les années 50, la vallée de la Bruche était fortement imprégnée par la culture de l'industrie textile. Les ouvriers paysans avaient besoin de chaque petit lopin de terre pour en vivre. Ils avaient façonné cet espace en y cultivant des céréales et des pommes de terre et travaillaient en même temps

dans l'industrie textile. La vallée de la Bruche faisait partie des « Vosges jardinées », qui comprenaient 52 sites industriels textiles. Après la guerre, elle a subi la perte de 3 000 emplois en vingt ans et a été marquée par un exode rural très important. La forêt, qui occupait moins de 35 %, s'étend aujourd'hui sur plus de 77 % de l'espace. Le boisement de la forêt englobe à la fois des friches naturelles et des zones où les collectivités territoriales ont contribué à des opérations de reboisement. A titre d'exemple, le territoire forestier de Schirmeck s'est refermé. Cette commune se caractérise par une extension urbaine importante, liée à la proximité du bassin et de la plaine alsacienne. Il faut donc concilier ces différentes logiques de développement et tenter d'identifier les capacités du territoire à rebondir et porter une politique de gestion de l'espace.

Le terme de « paysage » est utilisé depuis une dizaine d'années seulement. Je suis avant tout un chargé de mission gestion de l'espace sur le territoire, dont le paysage est le résultat.

Notre étude paysagère, qui date des années 1990, a fait l'objet d'une nouvelle présentation aux élus dans le cadre d'une réflexion sur « paysage et urbanisme », et on se rend compte que les principes paysagers sont encore totalement d'actualité. Les principes de base restent identiques depuis trente ans et nous permettent d'agir sur le territoire. Quatre unités paysagères ont été identifiées en fonction de la géologie et de l'orientation. La première unité, au niveau de l'entrée de la vallée s'ouvre sur l'aval de la vallée en direction de Molsheim-Strasbourg. La seconde se situe au cœur du massif du Champ-du-Feu et se caractérise par un sol granitique. La troisième unité, au sein du massif du Donon, comporte un sol gréseux et un terroir plus forestier. La quatrième unité correspond à la pénéplaine de la haute vallée, rencontre entre territoire « gréseux » et « granitique ».

Monsieur Le Maire de Saulxures, commune très impliquée dans la gestion de l'espace et des paysages, va à présent vous faire part de son engagement et des actions réalisées.

HUBERT HERRY

MAIRE DE SAULXURES

Bonjour à tous.

Maire de la commune de Saulxures depuis 2008, je suis retraité et j'ai 66 ans. Je dirigeais auparavant une entreprise de transport sanitaire et n'avais jamais occupé des fonctions de conseiller municipal. Au début de mon mandat, nous avons examiné les comptes de la commune. Nous nous sommes rendu compte que nous étions tributaires de deux lignes de trésorerie (qui dataient de 1998) d'un montant de 380 000 €. Elles sont résorbées aujourd'hui. Enfin, la commune avait contracté une dette de 42 000 euros dans le cadre du projet d'ouverture de paysages. Certes, nous disposons des plans, mais aucune des actions prévues dans le projet n'avait été mise en œuvre.

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Avant une présentation des actions sur cette commune, je vous propose de replacer la commune de Saulxures dans son unité paysagère : la pénéplaine de la vallée de la Bruche. Cette unité présente de manière synthétique les caractéristiques suivantes : elle est constituée de différents plateaux, marquée à son extrémité par le col de Saales ; les villages prennent la forme de hameaux dispersés. L'un des enjeux est la valorisation du patrimoine villageois. La ferme vosgienne y est bien présente autour d'un cœur composé de la mairie, l'église et l'école. Par ailleurs, l'entretien des espaces plus ou moins ouverts de la commune, comprenant des vergers, constitue un enjeu important. Nous devons également maintenir la logique de village-rue et préserver ou restaurer les liens visuels entre les hameaux. Enfin, nous devons entretenir un certain nombre de fonds de vallée et de grandes clairières et de plateaux afin de valoriser des liens visuels dans le paysage et redonner une dynamique agricole à ces espaces. Je vous propose de développer les actions sur Saulxures.

HUBERT HERRY

La commune de Saulxures couvre une surface de 1 277 hectares, dont 400 hectares soumis au régime forestier et 30 hectares non soumis à ce régime, ce qui nous permet de répondre à nos besoins en bois. La forêt privée s'étend sur 350 hectares. Le reste du territoire est composé de la partie urbaine et de prés.

Dans le cadre de la démarche d'action paysagère engagée dans la vallée de la Bruche, nous avons mis en œuvre plusieurs projets sur ce thème, certains sont directement d'ordre paysagers et d'autres en lien indirect.

Première opération : Il a été mis en œuvre un projet d'ouverture de paysage au niveau d'une clairière agricole, le long d'un chemin rural qui depuis a été intégré à un itinéraire cyclable. La politique de création d'itinéraires cyclables est initiée par le département du Bas Rhin à raison de 15 kilomètres par an. Ce projet a rencontré l'adhésion de la population. Auparavant, ces circuits n'étaient quasiment pas fréquentés. Aujourd'hui, les habitants aiment y pratiquer la marche nordique ou le vélo. Ce site, d'environ 8 hectares, fait l'objet d'une convention de gestion avec un exploitant qui se doit de l'exploiter « en bon père de famille ».



JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Seconde opération : La commune de Saulxures a mis en œuvre une opération en 2013 de réouverture d'un ancien pâturage sur une dizaine d'hectares. L'un des espaces réhabilité accueille des moutons tandis que l'autre espace est voué au sylvopastoralisme. Ce site est également un lieu de promenade et de découverte. Un sentier chemine sur 1,5 km au cœur de ce site et conduit à une chapelle : nous avons replanté des arbres à vocation agroforestière le long de cet axe ; nous avons associé les écoles à cette démarche participative de réflexion et d'animation. A côté de la Chapelle, sur le terrain propriété de la CCVB, a été implanté un point de lecture du paysage : il donne à voir le paysage sur le fond de Vallée. La CCVB a développé sur ce site un autre outil de communication : une application pour téléphone mobile « Vallée de la Bruche » qui entend donner des clés de lecture du paysage tel qu'il s'est façonné en Vallée de la Bruche.

HUBERT HERRY

Troisième opération : Cette approche paysagère a aussi été appliquée sur un secteur à vocation forestière : un territoire de 22 hectares, totalement rasé, propriété privée avant d'être rachetée par la commune. Un ru prend naissance en amont de ce site. Nous avons procédé à une opération de repiquage sur 80 % du sol avec diverses essences et nous avons favorisé le retour de la biodiversité sur une trentaine de mètres de chaque côté du ruisseau.

Par ailleurs, nous souhaitons favoriser le reboisement d'anciens espaces de pâturages et diversifier les essences, qui comprennent à la fois des feuillus et des résineux. Nous menons ce travail en lien avec l'Office National des Forêts. Ces opérations sont aussi l'occasion de récupérer différents bois pour notamment construire de petits abris ou des éléments paysagers au sein du village.



JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Dernier exemple d'opération engagée par la commune de Saulxures en 2014, en partenariat avec la commune voisine de Bourg Bruche dans le fond de la vallée de la Bruche sur un territoire de 25 hectares. Ce site est composé de 80 propriétaires privés et plus de 100 parcelles. Ce programme se fait dans le cadre de l'association foncière pastorale créée en 2014 : AFP « Grand Roué Tifarupt ». Le coût de cette opération de réhabilitation d'espaces à vocation agricole et environnementale s'élève à plus de 170 000 €.

Ce secteur est le fil conducteur en fond de vallée : au milieu coule la Bruche et il est inséré entre la route principale de la Vallée de la Bruche et la ligne de chemin de fer. C'est globalement le dernier secteur en fond de vallée qui n'a pas retrouvé sa vocation pastorale. Les premières réflexions d'aménagement de ce site datent d'une dizaine d'années mais la volonté des deux communes ces trois dernières années a permis de passer à la phase action.

HUBERT HERRY

Nous avons également prévu l'installation sur ce terrain d'un apiculteur spécialisé dans l'élevage de reines. La commune de Saulxures compte 120 à 130 ruches.

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Cela m'amène à faire un point entre la qualité des paysages et la qualité environnementales de ceux-ci : Les mesures agroenvironnementales mises en œuvre dans la vallée de la Bruche s'étendent désormais à l'échelle du massif des Vosges, qui comprend deux parcs naturels. La fauche tardive proposée dans ce cadre et dans les fonds de vallée permet la préservation d'oiseaux tels que le tarier des prés et la pie-grièche écorcheur. Ces oiseaux sont des bio indicateurs et leur présence révèlent la bonne qualité des milieux. Un des enjeux consiste à favoriser la nidification au sol. Depuis la réouverture de ces espaces, nous avons assisté au retour d'oiseaux migrateurs insectivores. L'année dernière, nous avons recruté un stagiaire qui a conçu une animation destinée à recenser la présence des oiseaux sur différents sites.

L'enveloppe accordée aux agriculteurs pour la mise en place des mesures agri environnementales est comprise entre 7 000 à 10 000 euros par exploitation et représente 30 à 40 % de leurs revenus. Les acteurs agricoles s'impliquent dans cette démarche, qui permet de faire évoluer et de passer de la notion de paysage perçu à une approche plus fonctionnelle et environnementale du paysage. Cette démarche contribue via cette rémunération à reconnaître la plus-value apportée par les acteurs agricoles.

HUBERT HERRY

Dans cet esprit, pour 2017 nous avons prévu la restauration d'une surface de 3,5 hectares à proximité immédiate du village. Nous allons travailler sur la mise en valeur des haies sur ce site, en récoltant du bois mais aussi en confortant sa présence sous forme arbustive. Nous souhaitons recréer cet enclos naturel et attirer les oiseaux sur ce site particulièrement calme.

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Pour conclure, penser le territoire par le biais du paysage revient à penser en termes de ressources. Cette logique est bien comprise par les acteurs locaux. Le territoire comprend notamment des ressources foncières à vocation agricole ou forestière, dont nous devons assurer la bonne gestion en référence aux unités paysagères. A titre d'exemple, la vocation du secteur du Donon, dont le sol est gréseux, est essentiellement forestière.

L'autre ressource du territoire est son paysage humain. Ce territoire a vu doubler le nombre d'actifs agricoles. Il comprend une cinquantaine d'agriculteurs, plutôt jeunes et impliqués dans la vente directe sur des marchés paysans. Les mesures agroenvironnementales que nous avons mises en place leur permettent de compléter leurs revenus.

Par ailleurs, un des outils concrets de la politique paysagère repose sur l'association foncière pastorale. Elle constitue un outil de gestion foncière au service des propriétaires et de l'agriculture. Elle permet de mieux planifier les politiques d'usage des fonds de vallée et de donner du sens aux politiques d'urbanisation au sein des villages et aux relations entre les espaces à vocation agricole et les autres espaces naturels.

La politique paysagère est portée par la communauté de communes et s'appuie également sur les présidents d'associations foncières pastorales. Le fonctionnement en réseau joue un rôle essentiel dans cette démarche participative. Enfin, cette politique s'inscrit dans la longue durée, grâce à l'implication pérenne des acteurs locaux, comme vient d'en témoigner Monsieur Herry.

HUBERT HERRY

Il convient également de rappeler que nos actions de communication, notamment la mise en place de points de lecture du paysage, ont également une incidence positive pour le développement du tourisme dans la vallée de la Bruche.

DISCUSSION

DE LA SALLE

La politique développée autour de l'appellation Costières de Nîmes montre que les aspirations exprimées dans la charte des paysages ne répondent pas uniquement aux représentations individuelles en matière de paysages. Elle fournit également une réponse aux attentes de la société en matière de biodiversité.

BERNARD ANGELRAS

Cette démarche environnementale a été mise en œuvre par un groupe de vignerons regroupés au sein de l'appellation d'origine contrôlée. Même si leur objectif initial ne consistait pas à répondre à ces attentes sociétales, ces vignerons étaient conscients de l'évolution de leur métier et de la nécessité de produire autrement, en fonction d'une obligation de résultat spécifique. Dans les années 2004-2005, nous avons pu fédérer une équipe de vignerons qui se sont ensuite appropriés les enjeux touristiques liés à la modernisation de leur exploitation. Ils se sont ensuite investis dans la plantation de haies et l'embellissement de leur paysage et des abords de leurs mas. Aujourd'hui, ils montrent même du doigt ceux qui n'appliquent pas cette politique et dégradent le paysage. La tendance s'est donc inversée.

Je fais partie d'une génération qui entendait dire : « les agriculteurs du futur seront des jardiniers de l'espace ». Je me suis toujours opposé à cette perspective. L'agriculture nous appartient. Je n'ai pas l'intention que l'on me dicte notre avenir. En revanche, je suis conscient des enjeux auxquels nous sommes confrontés, notamment des attentes du consommateur à l'égard de notre produit. Nous

devons lui raconter une histoire, ce qui constitue notre spécificité par rapport à d'autres producteurs français ou étrangers.

Enfin, les jeunes générations ont pris conscience des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette démarche est rentrée dans les mœurs, même si elle a un coût. De leur côté, les pouvoirs publics doivent prendre conscience que ces coûts de production sont supérieurs de 25 % aux coûts de la production classique. Il n'est pas envisageable de demander aux agriculteurs d'abaisser le prix de leurs produits de – 25 %. La société doit tenir compte de leurs efforts. Ces surcoûts sont justifiés.

LAURENCE FABBRI

La mise en œuvre de la charte paysagère a entraîné un certain nombre d'évolutions. A l'origine, l'unité paysagère Nîmes en Costières faisait l'objet d'un rapport plutôt conflictuel entre le monde urbain dominant et le monde agricole. Aujourd'hui, la charte permet de valoriser le paysage des Costières-de-Nîmes. Nous organisons chaque année une balade gastronomique dans le vignoble. Quelque 300 personnes y ont participé lors de la première édition. Aujourd'hui, cet événement se déroule sur un week-end complet et attire 1 300 participants par jour. Nous refusons même des inscriptions. Cette dégustation des vins au sein même du paysage intéresse surtout les habitants, en priorité des Nîmois et des acteurs locaux, que nous incitons ainsi à devenir des porte-parole du paysage. La charte paysagère a donc permis de renforcer le projet agricole à l'échelle d'un territoire et bénéficie à l'agglomération. Le projet Nîmes-en-Costières nous permet aujourd'hui de retrouver les Costières de Nîmes.

BRUNO DUHAZE

PAYSAGISTE A MONTPELLIER

Ce territoire est fortement soumis à la pression urbaine. Toute la plaine littorale entre Montpellier et Nîmes fait l'objet d'importants projets d'infrastructures. Or votre projet semble essentiellement axé sur des techniques culturelles et environnementales. Le bâti est-il intégré à cette logique qualitative ? Avez-vous des discussions avec les collectivités territoriales sur les politiques de développement urbain ? Enfin, la viabilité et la pérennité économique des projets mis en œuvre par la commune de Saulxures sont-elles assurées ? Ma question concerne notamment l'exploitation des bois et la valorisation des pâturages.

HUBERT HERRY

La commune, qui comptait deux agriculteurs, en comprend désormais quatre. Ces jeunes agriculteurs ont une trentaine d'années. L'un d'eux est natif de la commune, l'autre a profité de la mutation de son épouse à Strasbourg pour restaurer une ferme à l'abandon et s'engager dans l'élevage d'ovins. Son exploitation comprend une cinquantaine de brebis et devrait compter 75 ovins à l'avenir. Ces démarches s'inscrivent dans la durée. Chaque projet de restauration de ferme fait l'objet d'une convention entre l'agriculteur et le président de l'association foncière pastorale. Nous organisons chaque année plusieurs rencontres avec l'exploitant. Enfin, la commune sur ses propres pâturages perçoit des locations. Elle trouve donc aussi un intérêt économique à ces projets même si ce n'est pas cela qui me motive !

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

La logique économique est intégrée aux mesures agroenvironnementales. La collectivité est un relais de notre démarche. Elle fournit des outils aux acteurs agricoles implantés sur le territoire. S'ils ne bénéficiaient pas d'un tel soutien, ils auraient du mal à vivre de l'agriculture. Par ailleurs, ils s'inscrivent également dans une logique de développement touristique grâce à l'ouverture de fermes auberges et la vente directe de leurs produits. La commune de Saulxures, située à 45 minutes de Strasbourg, comprend une dizaine de gîtes ruraux. L'office de tourisme intercommunal s'attache à valoriser cette démarche. Enfin, les forêts sont une plus-value économique pour les communes.

BERNARD ANGELRAS

L'appartenance à une appellation d'origine contrôlée constitue un atout pour les 24 communes. Cette appellation s'étend sur 24 000 hectares, dont 12 000 hectares plantés en vigne. Nous avons expliqué

aux maires que les zones prioritaires d'urbanisation ne correspondent pas au territoire de cette appellation puisque celle-ci est reconnue.

Par ailleurs, les appellations concernent surtout des lieux situés en hauteur, susceptibles d'être exposés dans le Midi à de violents orages. Les épisodes cévenols contrarient les projets d'urbanisation, ce qui a mené à la mise en place d'un certain nombre de plans de prévention des risques inondation (PPRI). Les zones potentiellement urbanisables sont plutôt situées dans les plaines.

Enfin, nous sommes conscients que toutes les zones de l'appellation d'origine contrôlée ne produisent pas un vin de même qualité. Par conséquent, nous sommes prêts à renoncer à certains terroirs pour répondre à la pression de l'urbanisation. L'autre enjeu, dans les régions du Sud, est le développement des plateformes logistiques, fortement consommatrices d'espaces. Il est hors de question qu'une belle appellation comme la nôtre soit démembrée pour répondre à ces besoins.

HUBERT HERRY

La commune de Saulxures compte 538 habitants, dont 23 % de personnes âgées et 118 enfants de moins de 14 ans, contre 63 enfants de cet âge en 2008. Une trentaine de maisons étaient en vente il y a dix ans. Aujourd'hui, seules six maisons sont à vendre. La commune a contribué à la création d'une épicerie. 79 emplois sont liés à ce territoire. La politique de dynamisation globale que nous avons mise en place contribue à leur préservation.

BERNARD ANGELRAS

Je tiens à rappeler que la création de la ligne TGV a pénalisé nos actions puisqu'elle traverse le territoire de l'appellation. Il n'a pas été possible d'ouvrir des négociations avec les interlocuteurs du chantier. Il incombe aux pouvoirs publics d'édicter des mesures pour faire respecter ces espaces ou de proposer des compensations permettant aux agriculteurs de remettre en état des zones situées hors du périmètre de ces espaces détruits.

LAURENT MIGUET

JOURNALISTE A LA REVUE *PAYSAGE ACTUALITES*

Je souhaite revenir sur les actions de lutte contre les insectes grâce aux méthodes de confusion sexuelle. Ces insectes jouent un rôle dans l'équilibre des écosystèmes. Vos pièges sont-ils suffisamment sélectifs pour éviter la disparition de certaines espèces utiles ?

BERNARD ANGELRAS

Les seuls insectes visés par ces pièges sont les vers de la grappe. Depuis que nous n'avons plus recours aux insecticides, nous sommes contraints de travailler la nuit dans les vignes. En effet, de nombreuses abeilles et de cigales risquent d'être aspirées dans les ventilateurs des grilles de tracteurs en cas de surchauffe. Enfin, la renonciation aux insecticides a entraîné le retour de populations de lièvres, de perdrix et d'outardes, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes. Le braconnage s'est développé.

En conclusion, les viticulteurs se montrent capables de bâtir l'environnement de demain, en lien avec les élus. En dépit de certains lieux communs, les producteurs ne sont pas des destructeurs du paysage. Ces deux démarches économique et environnementale sont conciliables.

SÉQUENCE CONCLUSIVE : QUI PARLE AU NOM DE QUI, ET AU TERME DE QUELS PROCESSUS PARTICIPATIFS ?

PATRICK MOQUAY

PROFESSEUR, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

J'avoue que j'ai craint de vous infliger durant cette séquence conclusive un pensum sur des sujets sans intérêt pour vous. Les chercheurs ont en effet parfois des discussions stratosphériques, voire des points de désaccord, et si l'esprit critique fait intrinsèquement partie de leur vocation, il peut couper les ailes aux participants de cette journée, venus chercher en ces lieux quelque inspiration pour avancer. Je souhaite donc tirer les enseignements de ces échanges sans insister exagérément sur les obstacles et les chausse-trappes que nous pouvons rencontrer. Pour autant, je n'hésiterai pas à revenir sur certaines des difficultés que nous avons pointées au cours de cette rencontre.

Ma position est à la fois celle d'un chercheur et d'un élu local, amené à conduire un certain nombre d'expérimentations. J'ai d'ailleurs été à une certaine époque un propagandiste de la participation. Aujourd'hui, je porte un regard plus désenchanté sur nos manières d'agir, mais je souhaite en faire ressortir les points positifs, au travers des témoignages exprimés durant cette journée.

Ces expériences font appel à la volonté et la conviction des acteurs concernés, eux-mêmes appelés à entraîner d'autres acteurs dans un projet. Celui-ci doit être porté et incarné par une certaine forme d'animation professionnelle ou associative.

Par ailleurs, comme le montre la démarche engagée dans la vallée de la Bruche, nous avons besoin du temps long, mais également du temps court pour conclure certains accords. Or cette nécessité ne va pas forcément de soi, compte tenu des contraintes dans lesquelles les différents élus, les bureaux d'études et les fonctionnaires se trouvent enserrés. Elle peut même entraîner de la lassitude, voire des défections. Je pourrais même dire que ce message d'espoir est totalement désespérant puisqu'il est difficile de réaliser une synthèse exemplaire entre ces différents paramètres. Nous sommes en permanence tenus d'effectuer des « bricolages », mais ce terme ne revêt ici aucun sens péjoratif. Nous « faisons avec » les circonstances, les moyens du bord et les forces que nous sommes capables de mobiliser à un moment donné.

Enfin, je rappelle que cette journée est consacrée aux moyens de transformer les aspirations en réalisations. Nous avons bénéficié d'éclairages sur les possibilités de capter indirectement ces aspirations. En revanche, nous n'avons guère entendu parler du temps long qui nous est nécessaire pour concrétiser certaines aspirations, à l'exception des deux derniers témoignages. Certes, la participation est censée être la cheville ouvrière de ces démarches, mais il a peu été question dans cette démarche de la phase de réalisation des projets. Les témoignages portent essentiellement sur les modes d'association des publics à une réflexion en cours ou sur l'incitation à une concertation avec les acteurs institutionnels et professionnels d'un projet. Il s'agit de retrouver une forme d'autorité permettant de fonder et justifier l'action. Or ces réponses ne sont pas à la hauteur de la crise du politique, qui est à l'origine même de cette quête de participation. J'ai le sentiment que ces témoignages montrent les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour aboutir à une véritable refondation. Certes, des alternatives émergent, mais elles peuvent être perçues à leur tour comme des formes d'expression et d'action restreintes à certains milieux, et qui peinent à être diffusées. Nous devons donc faire un pari sur l'avenir.

A titre d'anecdote, la municipalité d'un village a décidé d'associer quelques élèves de l'École Nationale Supérieure de Paysage ainsi que leur enseignant à la démarche engagée pour repenser la configuration d'une placette, en lien avec un groupe d'habitants. Mais d'autres habitants du village sont ensuite entrés en scène. Ils se sont opposés à cet aménagement. Le maire, tout penaud, a finalement choisi de conserver cette placette en l'état. La démarche participative, même si elle est destinée à permettre l'expression des aspirations locales, peut laisser de côté toute une part de la population, et il faut y être attentif.

GUILLAUME FABUREL

PROFESSEUR A L'UNIVERSITE LYON II, UMR TRIANGLE

Cette journée nous a permis de découvrir un certain nombre d'expériences et de réalisations. Les prises de risques et les innovations qu'elles nécessitent, à diverses échelles, sont associées à des formes méthodologiques renouvelées. Toutefois, ces démarches de longue haleine peinent encore parfois, comme ailleurs, à déboucher sur des actions de plus grande envergure, ce qui ne constitue pas une spécificité du champ des paysages. Il me semble que nous observons en fait souvent une incapacité collective à se saisir et à faire place aux aspirations sociales.

Certes, les méthodes adoptées sont de plus en plus ingénieuses. Les rapports au terrain sont toujours plus étroits. Les démarches sont de plus en plus encadrées dans des territoires, mais l'objectif consiste souvent à parler au nom de tels ou tels. Le prédicat demeure celui des élus qui prennent les décisions et des techniciens qui les appliquent. La question des aspirations sociales se trouve ici en butte à la réalité des pouvoirs.

La participation reste instituée par des scènes qui, même ouvertes, ne laissent pas transparaître des aspirations sociales qui pourraient s'exprimer plus spontanément. Or l'expression de ces aspirations finit par déborder ces cadres. Il existe donc des mondes multiples, que les institutions ne maîtrisent plus. En parallèle, les initiatives hors cadre ne cessent d'éclore et de foisonner en s'écartant de ces réalités institutionnelles. Les scènes de la participation suscitent de la frustration.

Je doute pour ma part que ces dispositifs puissent répondre à la soif de mettre en œuvre par soi-même un certain nombre d'actions. Dans ce contexte, pouvons-nous encore tenir à distance les aspirations sociales et « parler au nom des gens » ? Nous restons dans le cadre du politique, qui s'est construit en fonction de métiers et de savoirs, dans une forme d'intermédiation voire de déliaison vis-à-vis des populations.

Si les paysagistes sont bel et bien des entremetteurs, nous devons nous interroger sur le rôle et le statut des métiers. Nous devons réfléchir aux moyens d'évoluer d'un rôle de collecteur généralisé à celui d'un bricoleur un peu chevronné, d'entremetteur à agitateur. Nous devons assumer le fait que certains désaccords et litiges peuvent surgir et libérer la parole. Les métiers peuvent justement jouer un rôle. Nombreux sont les étudiants qui se forment à l'aménagement de l'urbanisme et du paysage justement par le braconnage. Ils doutent et tâtonnent, et cherchent à y réintroduire de la valeur.

PATRICK MOQUAY

J'entends bien ce souhait de laisser s'exprimer le potentiel des habitants. A l'heure actuelle, les aspirations sociales s'expriment uniquement dans certains milieux qui ont su forger un univers de référence et des pratiques et s'affranchir du cadre que vous aspirez à dépasser. Toutefois, je n'ai pas encore appréhendé la méthode permettant de mettre fin aux formatages que vous dénoncez, qu'ils émanent des opérateurs professionnels, des élus, des techniciens, des experts et des fonctionnaires ou encore de la majorité des interlocuteurs au sein de la population.

En tant qu'élus, nous avons eu l'occasion de travailler sur un microquartier comprenant une quarantaine de logements sociaux. Notre démarche a reposé sur le porte-à-porte. Nous avons utilisé l'un des logements comme lieu de rencontres, afin de disposer sur place d'un cadre familial d'interaction. La mise en œuvre de ce projet a nécessité plusieurs années. L'expression ne s'invente pas. Nous pouvons nous exprimer sur une tribune parce que nous avons acquis ces savoir-faire. De fait, il existe un écart très important entre les aspirations à une expression généralisée et les moyens effectifs dont nous disposons à cette fin. Enfin, je ne suis pas certain que cette aspiration réelle à énoncer et à faire par soi-même soit générale, même si je peux le regretter.

GUILLAUME FABUREL

Cette question de la non-représentativité me semble justement être le fruit de la perte de légitimité des politiques. Les luttes ont tout temps été le fait d'une minorité, pour ensuite parfois embrayer.

GILLES DE BEAULIEU

Quelles sont vos propositions pour répondre à cette question de la participation ?

GUILLAUME FABUREL

Je n'exprime pas de propositions en bonne et due forme. Ce serait assez contradictoire avec la position défendue jusqu'ici. Je cherche plutôt à faire part de certaines observations et analyses. Nous assistons à l'émergence de mouvements qui revendiquent de s'affranchir de l'autorité, hors du cadre des scènes participatives, et qui prennent des décisions de manière autonome pour réinvestir les espaces du commun, qu'il s'agisse de questions alimentaires ou patrimoniales, architecturales ou paysagères, de logements ou de déplacements... Ces mouvements sont une source d'inspiration sur les possibilités d'expérimentation collective. Ce faisant, je pense que nous devons interroger les aspirations des praticiens dans une démarche incluant l'ensemble de ces acteurs, qu'il s'agisse des habitants, des élus ou des techniciens. Nous devons peut-être plus particulièrement nous interroger sur les croyances et les imaginaires des praticiens en arrière plan des savoirs. Certaines expériences, en Grande-Bretagne ou en Italie, sont tout à fait éloquentes en la matière.

JEAN-SEBASTIEN LAUMOND

Je m'exprime en désaccord avec cette vision. En France, les populations aspirent à un paysage ouvert. Cette volonté affichée fait partie d'un projet politique, au sens noble du terme. Notre projet de territoire, porté par des élus, a fait l'objet d'une présentation à l'échelle communale et intercommunale. Cette opération de réouverture paysagère a été exposée aux habitants, ce qui correspond bien à une forme de participation. Il revient aux élus de concrétiser ensuite leur programme électoral et d'y réintégrer la participation des habitants. Cependant, chacun ne le souhaite pas forcément ou n'a pas nécessairement la capacité à s'exprimer par oral avec aisance.

GUILLAUME FABUREL

Si cette volonté d'ouverture du paysage résultait des aspirations populaires et si les politiques en étaient représentatives, pourquoi assisterait-on aujourd'hui à des politiques d'aménagement de plus en plus critiquées voire combattues pour leurs effets environnementaux et paysagers ? La démocratie représentative ne répond peut-être plus aux aspirations sociales. Dans le cas de la Vallée de la Bruche, un compromis a été trouvé. Ce sont des habitants qui rachètent les maisons et qui rééquipent les épiceries, nous montre que ces expérimentations peuvent fonctionner dans le cadre de la représentation. Mais, dans bien d'autres cas, ce cadre ne répond plus aux aspirations sociales. C'est là où porter la discussion sur les imaginaires pratiques, et particulièrement les imaginaires de l'agir, aurait selon moi de grandes vertus.

PATRICK MOQUAY

Je me souviens de l'observation de l'une de mes adjointes, à l'occasion de la mise en place d'un processus de concertation : « Pourquoi veux-tu que l'avis de cinquante pékins participant à cette consultation soit plus important ou plus valable que celui des centaines d'électeurs qui nous ont élus ? » Ma réponse à cette question est pragmatique. Certes, le cadre actuel est marqué par une crise du politique au niveau national, mais nous constatons au niveau local un attachement et une forte relation à la personne des élus, surtout dans le cadre de la concertation engagée au sein des espaces ruraux. Cet attachement favorise l'expression directe des habitants et le développement d'une relation constructive.

Le cadre institutionnel donne la responsabilité de l'action à des élus. Quelle est la fonction de la participation dans ce cadre ? Si nous sommes cyniques, nous pouvons y voir une fonction de légitimation, voire un faux-semblant. Toutefois, j'attends que la participation permette à une pluralité d'opinions de s'exprimer. Cela suppose que cette diversité de positions soit mise en valeur. La fonction d'arbitrage reste dévolue au politique. Cette vision peut être critiquée, mais elle me semble plus claire et plus honnête qu'une certaine prétention à la réinvention de la démocratie par la participation. Pour autant, nous ne souhaitons pas nous voiler la face. Il peut être difficile d'intégrer l'ensemble de la population à ces processus. D'un côté, je peux comprendre votre discours sur les imaginaires. Je ne souhaite pas que les alternatives émergentes puissent être entravées, mais je ne vois pas d'alternatives aux pratiques opérationnelles proposées. J'exprime en tout cas des attentes plus précises à l'égard du dispositif de participation.

UNE INTERVENANTE

PAYSAGISTE

En tant que paysagiste, je m'interroge beaucoup sur cette notion de participation. Certaines personnes souhaitent agir à titre individuel pour leur cadre de vie. Plusieurs types de participation leur sont proposés. Si ces interlocuteurs croient encore à la politique, ils peuvent s'impliquer dans des actions comme celles qui ont été menées dans la vallée de la Bruche. Ils peuvent également s'investir dans le cadre de leur secteur professionnel ou dans des associations centrées sur ces préoccupations. Ces associations entretiennent des discussions avec les élus, ce qui permet l'émergence d'un certain nombre de projets, fondés sur des aspirations citoyennes. Toutefois, les associations peinent à trouver des moyens financiers pour continuer à s'investir dans cette forme de participation. Elles sont contraintes de répondre à des appels à projets pour continuer à exister. Les militants les plus impliqués mordent sur leur temps de travail pour s'investir dans ces actions. Les autres acteurs sont souvent des retraités ou des personnes en situation de grande précarité.

SEBASTIEN GIORGIS

PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT, ADJOINT AU MAIRE D'AVIGNON

Le terme de « crise du politique » serait à questionner de manière plus approfondie. Durant les années 70, nous avons assisté au développement des aspirations citoyennes à participer aux projets territoriaux et urbains. Les groupes d'action municipaux (GAM) sont nés à cette époque. Cette aspiration coïncidait avec le déclin d'un mode de gouvernement de notre pays jacobin et très centralisé, dont la politique de la DDE était une illustration. Les premières lois de décentralisation ont été mises en place en 1982. Aujourd'hui, nous assistons encore à cette aspiration de la part des citoyens à être plus amplement les acteurs d'un projet de quartier ou de territoire. Certes, nous avons institué un nouveau modèle, mais il n'est pas possible de construire une citoyenneté en trente ans. Il faudra une ou deux générations pour parvenir au degré de citoyenneté des Allemands, des Italiens ou des Suisses, qui n'ont jamais connu le système jacobin.

DAVID MONTEBAULT

Je pense qu'il ne faut pas forcément opposer les actions institutionnelles et celles qui émanent d'autres acteurs. Certaines démarches « montantes » soulèvent un questionnement sur la démocratie plus important que certaines démarches « descendantes ». Un paysagiste peut par exemple mobiliser un groupe d'acteurs et faire valoir ses propres souhaits dans cette démarche, notamment sur des questions expertes comme la biodiversité. Les démarches « montantes », construites en opposition à l'institution, permettent ainsi parfois de valoriser et diffuser une expertise technique sans forcément plus de démocratie. Il est possible de s'interroger sur le rôle respectif des acteurs institutionnels et de la participation sans faire table rase de ces apports.

Le dispositif d'enquêtes individuelles que nous avons mis en œuvre à Villandry a donné lieu à des débats sur les nouvelles constructions au sein de la commune. Les opposants estimaient qu'elles étaient laides ou qu'elles créeraient des nuisances. En revanche, les élus soulignaient que ces constructions favoriseraient une nouvelle dynamique au sein de la commune. Personne n'avait raison, personne n'avait tort. La participation a permis à chacun d'exprimer des perceptions très différentes. Celles-ci sont légitimes. Chacun ne vivant pas son lien au paysage de la même façon. Nous avons finalement réussi à réconcilier ces positions. Il me semble que la participation permet de « faire avec ». Elle ne consiste pas à faire la révolution.

GUILLAUME FABUREL

Pour ma part, je pense que nous assistons bel et bien à une crise du politique. Cette défiance se manifeste dans toute l'Europe occidentale. Les citoyens veulent « faire par eux-mêmes » et ne s'en laissent plus conter par le métarécit du progrès et de l'émancipation collective. L'émergence d'initiatives comparables à celles des GAM remonte même au début du 20^e siècle. Cette militance urbaine est tout à fait envisageable au sein de l'État jacobin. Toutefois, l'intérêt général n'a plus aujourd'hui la portée générale que son nom indique. L'enjeu actuel est la reconstruction des communs. Nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles les acteurs locaux et les habitants expriment des points de vue opposés. Ils s'opposent parce que les cadres dont nous avons hérité dans nos démocraties représentatives nous permettent uniquement de nous exprimer par opposition. Hormis les élections, les

imaginaires territoriaux de l'avenir des lieux de vie ne sont pas discutés. A Glasgow ou Bologne, nous assistons à des démarches passionnantes destinées à associer les citoyens à une vision commune de l'agglomération et la métropole à l'horizon de vingt à quarante ans. Aucune initiative de ce type n'a jamais été lancée en France. Ce sont encore majoritairement les savoirs techniques qui s'expriment sur les imaginaires du commun, avec encore largement une vision hyper-urbaine de l'avenir.

PATRICK MOQUAY

Je crois à la force des imaginaires, y compris au fait qu'il existe un imaginaire technocratique, un grand récit porté par un certain nombre d'acteurs politiques et techniques sur la domination de l'urbain. Par ailleurs, je pense qu'il faut rattacher la notion de crise du politique à d'autres dimensions, comme celle du temps libre et de l'élévation du niveau de formation. Les citoyens y trouvent une possibilité de s'émanciper de l'autorité de l'ingénieur et de l'État. Celle-ci est contestée alors qu'elle aurait été respectée d'office dans le passé. Certaines cartes sont donc rebattues. Pour autant, il y a lieu à petite échelle de mobiliser les acteurs prêts à s'investir dans des processus de construction et d'action.

LA JOURNÉE VUE PAR...

ODILE MARCEL

PHILOSOPHE, VICE-PRESIDENTE DU COLLECTIF DES PAYSAGES DE L'APRES-PETROLE

JEAN-PIERRE THIBAUT

INSPECTEUR GENERAL, CGEDD

Le MEEM a proposé un cycle de journées d'étude consacrées à la dimension participative de l'approche paysagère. La journée du 11 janvier 2017 tentait d'élucider ce que l'on entend par « compétence des habitants ». La journée du 1er mars a abordé la façon dont l'action peut mettre en forme et contribuer à satisfaire les aspirations des populations. Qu'il s'agisse de connaissance (épisode 1) ou de projet (épisode 2), les organisateurs avaient posé la question en ces termes : « Qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs ? », en faisant référence aux définitions de la Convention Européenne du paysage :

- le paysage est défini comme une partie de territoire « *telle que perçue par les populations* » ;
- les « *objectifs de qualité* » que l'on se donne pour l'aménager résultent de « *la formulation par les autorités publiques compétentes des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* ».

Il était donc important que la secrétaire exécutive de la Convention au Conseil de l'Europe, **Maguelonne Dejeant-Pons**, rappelle en propos liminaire qu'en signant ce texte, les états-parties s'étaient notamment engagés (article 5-c) « *à mettre en place des procédures de participation du public* ». D'une façon plus générale, la convention de Florence s'inscrit dans le droit fil des objectifs du Conseil de l'Europe : le respect, la promotion et l'approfondissement des Droits de l'Homme. Contrairement aux notions de « *biens* » culturels naturels et paysagers promus par l'Unesco - distingués, et donc dissociés des territoires et par là de leurs populations -, le texte signé le 20 octobre 2000 dans la capitale toscane a voulu, a-t-elle rappelé, « *s'attaquer, de façon globale et frontale à la qualité d'ensemble de l'espace* », en incluant sa perception par nos cinq sens et aussi par nos émotions. Le bien-être ainsi généré fait partie des droits humains, il est un objectif pour les Etats cosignataires de la Convention.

Les exposés introductifs ont rappelé les acquis de la première journée d'étude à l'intention des nombreux participants réunis dans la salle. La participation citoyenne a été sollicitée pour constituer la connaissance paysagère, dans le cadre notamment des atlas de paysage. Pour **Sylvie Brossard-Lottigier**, la rédaction des atlas a été une occasion de « *créer du lien entre tous* », de « *s'écouter au-delà des différences et des compétitions* » dans une « *approche bienveillante* » de la différence des regards, instituant ainsi une « *école de l'altérité* ». Pour la première fois, la perception sensible s'introduisait dans le droit de l'action territoriale, et avec elle la « *reconnaissance/légitimation de la subjectivité des points de vue* ». **David Montembault** avait été frappé, le 11 janvier, par le fait que l'intervention citoyenne dans la constitution des atlas témoignait de la diffusion à toutes les couches sociales d'une approche, à laquelle travaillaient aussi bien les agriculteurs que les urbains, allant jusqu'à redéfinir l'unité paysagère elle-même, et permettant ainsi de « *révéler l'espace vécu* » et d'opérer sa « *défragmentation* ». Il observait que « *tout projet de territoire devrait commencer par un portrait de paysage* ».

Il restait pour **Guillaume Faburel** à prévenir le public que l'on franchissait, ce 1er mars, un degré supplémentaire de complexité puisqu'il s'agissait désormais d'entrer dans l'expression et la concrétisation des « aspirations », celles-ci « *embarquant* » non seulement les « usagers », mais aussi les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage eux-mêmes. Le tout dans le cadre de trois tendances actuelles :

- la défiance collective envers le politique et les « scènes instituées » en général ;
- l'émergence d'imaginaires, de croyances et de valeurs témoignant d'un « ensauvagement démocratique » au sein de « ceux qui participent » ;

- des formes d'engagement (lutttes, résistances...) « infra-politiques » de plus en plus tournées vers le quotidien et l'ordinaire du cadre de vie.

L'engagement pour le paysage lui semblait donc « *révéler de fortes aspirations sociales à la transformation* ».

Comment cette émergence sociale et culturelle s'exprime-t-elle sur le terrain ? Les organisateurs avaient choisi de faire témoigner les acteurs des « plans de paysage » issus de l'appel à projets de 2013³. Ces plans de paysage entament actuellement la phase de mise en œuvre, sur leurs territoires, des actions de requalification décidées au cours de la phase de diagnostic. La variété des échelles territoriales et démographiques (des 300 000 habitants de Nantes aux 5 000 de Labastide-Murat, dans le PNR des Causses du Quercy) contrastait avec l'homologie des pratiques et la difficulté, quel que soit le contexte, de mobiliser des populations « *invisibles* » au-delà du « *sexagénaire blanc, retraité et éduqué* ».

L'inventivité des animateurs des démarches était pourtant au rendez-vous, avec une remarquable adaptation aux réalités locales : de la « *fabrication collective d'un belvédère sur la Loire* » à Blois, à l'« *Université rurale des paysages* » dans le Pays Ouest-creuse, et du « *bus citoyen* » de Nantes à la soirée-débat avec le monde agricole dans le Quercy. S'ils utilisent des outils de mobilisation devenus classiques (observatoires photographiques, promenades de découverte - « *périmètres marchables* »), et conjuguent avec pertinence les temps forts (« *s'incruster dans les événements portés par les autres* ») et la mise en place d'institutions pérennes (groupe de suivi ou comité citoyen permanent), les territoires représentés font également des constats à contre-courant des méthodologies traditionnelles : le groupe restreint (« atelier » d'une vingtaine de personnes) n'est pas toujours la panacée. Nantes réhabilite ainsi les « forums » à la fréquentation plus nombreuse. Blois rompt avec la pratique du bon exemple pour les éléments paysagers à photographier (concours sur les « *images qui vous ont le plus choqué* »). Labastide-Murat organise des mises en scène « *un pour un* » avec des bottes de paille figurant les futurs aménagements dans les villages...

Cette table ronde foisonnante et dynamique ne faisait toutefois que partiellement écho aux questionnements posés pendant l'introduction. Il était davantage question des outils de mobilisation que de la façon dont cette mobilisation pouvait mettre en œuvre de façon concrète les « aspirations des populations ». Obtenir l'expression de ces aspirations restait en fait un défi pour les binômes élus-techniciens⁴.

Par leur expression honnête et très vivante, les quatre témoignages du matin venaient à la rencontre des principes posés par les exposés théoriques plutôt volontaristes du début de matinée, sans déborder néanmoins, au moins dans leur présentation, l'espace d'une sorte de mise en place administrée, cadrée comme des outils d'exécution. Un regard vécu sur les rencontres et les fruits de ces rencontres auraient pu rejoindre, sinon démentir, le constat liminaire de la « fin du politique » posé par Guillaume Faburel. De toute évidence, les expériences engagées, quelle que soit leur modestie apparente, allaient au contraire dans le sens de sa régénération.

Mais peut-être s'agissait-il là d'une question de patience : les deux démarches paysagères « classiques » présentées en début d'après-midi appelant chacune au moins une décennie de travail allaient-elles déboucher peu à peu sur l'évidence de buts partagés, voire la constitution de valeurs ou de biens communs, socle pour la démocratie locale ?

³ A l'exception de Nantes, représentée par **Cécile Bir** (adjointe Plans "Paysage&Patrimoine") et **Rémy David** (directeur, Mission Paysage&Patrimoine, Ville de Nantes / Nantes Métropole). Nantes a mené en propre des démarches de requalification paysagères sur 11 de ses quartiers.

⁴ Et même parfois, pour les techniciens, obtenir l'expression des aspirations des élus « de base », allant au-delà de quelques commanditaires motivés au sein des équipes municipales ou communautaires...

La parole ainsi donnée aux Costières de Nîmes et à la Vallée de la Bruche allait surtout mettre en valeur la nécessaire continuité des démarches paysagères dans le temps, leur caractère progressif mais aussi cumulatif : riches de leurs trois ou quatre mandatures municipales, les deux démarches paysagères territoriales présentées conservent une dynamique intacte. Cette dynamique est le résultat de la compétence et de la constance des animateurs eux-mêmes, présents depuis les origines de l'expérience (Bernard Angelras pour les Costières, Jean-Sébastien Laumond dans la Bruche), mais aussi de la capacité de renouvellement des équipes grâce à la force d'entraînement du projet (Hubert Herry, maire de Saulxures, en Bruche, maillon nouveau, mais enthousiaste de la chaîne). A vrai dire, il ne semble pas, dans ces deux démarches, que les « aspirations des populations » aient été sollicitées ou invoquées par un processus participatif explicite, voire formalisé. La prise en compte des souhaits, rêves, imaginaires ou valeurs locales est plutôt attestée par la longévité des démarches et par la permanence de leur inventivité : les représentants ont été réélus avec constance - ou bien renouvelés dans le même esprit -, les démarches n'ont pas connu d'essoufflement, chaque avancée ou réalisation concrète donnant lieu à de nouvelles demandes, elles-mêmes reprises en compte dans une suite du programme. Ainsi les « belvédères paysagers » de la Bruche et le lien avec l'activité touristique n'étaient-ils pas prévus au démarrage du projet.

Cette résilience de la démarche paysagère territoriale et sa capacité d'enrichissement dans le temps semblent bien l'expression d'une rencontre avec les « aspirations locales ». Ces caractéristiques de cohésion, d'évidence partagée et de pertinence donnent son élan à une politique de développement qui prend forme au cours du temps. Elles permettent aux territoires de résister aux pressions externes qui relèvent parfois, de manière caricaturale, d'un mode d'aménagement du territoire que l'on pouvait croire révolu.

La pression foncière et résidentielle de l'agglomération strasbourgeoise sur la proche vallée de la Bruche est un arrière-plan récurrent de son économie et de son fonctionnement social, avec les atouts qu'offre cette proximité, et aussi les défis qu'elle impose. A l'inverse, la traversée péremptoire des Costières de Nîmes par la nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse Avignon-Montpellier perpétue les pratiques de fragmentation du territoire qui ont sévi depuis les années 50 et que l'on espérait dépassées. Il en est de même du projet d'une plateforme de logistique routière portée par l'agglomération nîmoise, relégation vers « la campagne » d'équipements jugés polluants ou bruyants dont « la ville » souhaite se débarrasser. Alors que nous nous délectons de pratiques paysagères inventives et de discours parfois un peu théoriques sur la participation citoyenne, certaines mauvaises habitudes des aménageurs ou d'élus peu soucieux des « aspirations » de leurs mandants continuent de produire leurs effets. Rien n'est encore gagné !

Quelles conclusions tirer de cet ensemble de présentations ? Pour **Patrick Moquay**, les débats avaient mis en valeur que les aspirations des populations ne pouvaient s'exprimer, puis le cas échéant se voir satisfaites, que si certaines conditions indispensables étaient réunies : « *volonté et conviction* » des commanditaires, « *animation – professionnelle ou non – de la démarche* », enfin articulation du temps long, celui du développement du projet, et des temps courts par des événements mobilisateurs. **Guillaume Faburel** regrettait, quant à lui, que les démarches présentées - positives dans leurs intentions et leurs efforts - se contentent « *de faire un pas vers...* » mais en restent « *dans le cadre des métiers et des savoirs institués* ». Il faudrait passer du métier de « *collecteur* » des aspirations à celui d'« *agitateur* ». **Sébastien Giorgis**, architecte-paysagiste et adjoint au maire d'Avignon, estimait quant à lui que la montée en puissance de la participation citoyenne est un processus long mais continu en France ; ce pays aux traditions d'autorité évolue lentement, de génération en génération, pour congédier ses habitudes de soumission et gagner plus d'autonomie responsable. Ce processus s'est illustré en particulier dans les « *groupes d'action municipales* » et les expériences grenobloises des années 70. Cette participation, ajoutait-il, n'est pas antinomique, mais complémentaire d'un système représentatif qu'elle régénère, et dont elle contribue à préparer les décisions. **Jean-Sébastien Laumond** appuyait cette position qui lève les impasses et propose des solutions.

Ce débat sur l'expression participative et les rôles respectifs des habitants, élus et experts dans le projet de paysage avait également et logiquement conclu la journée du 11 janvier. Il avait été improvisé à partir des prises de parole des professionnels, dans le public, qui sont engagés tous les jours dans leur travail de mûrissement d'outils et d'objectifs dont ces rencontres visent à partager les expériences,

clarifier les étapes et renforcer la motivation. Il faudrait donc, à cet égard, éviter que l'échange ne tourne à la polémique entre l'attente légitime d'un partage né de la clarification, et des tendances manichéennes qui obscurcissent et dissolvent le débat. Un tel échec servirait les tenants du « *business as usual* » en matière d'aménagement, on l'a vu à l'oeuvre dans la région nîmoise.

Dans son rapport « Paysage et démocratie » pour la Conférence de la Convention Européenne du Paysage, fin mars 2017, Yves Luginbühl⁵ emprunte à Pierre Rosanvallon une utile synthèse entre ces deux types d'approche : la notion de « *démocratie d'interaction* », définie comme « *un processus d'échanges permanents tant entre le pouvoir et la société qu'au sein de la société elle-même* ». Celle-ci « *répond au principe défendu pour justifier le sens du paysage comme produit d'une interaction entre des processus biophysiques et des processus sociaux* ». On peut donc avancer l'idée que l'émergence d'une demande de qualité paysagère, telle qu'exprimée par les processus participatifs, peut contribuer aux décisions d'aménagement prises par des élus, décisions qui donneront lieu, à leur tour, à des réactions ou à des évaluations qui susciteront d'autres demandes d'ajustement et à leur prise en compte par la décision politique. Le caractère dynamique et évolutif du paysage peut résulter de cette nécessaire et féconde tension permanente (riche d'interactions potentielles) entre l'expression citoyenne et sa représentation politique, dont la décision prend corps par l'invention du professionnel de l'aménagement.

Ce débat rejoint en effet celui qui concerne la figure et le rôle du paysagiste, à la fois concepteur et médiateur du projet de territoire. Mais, comme dirait Kipling, « *ceci est une autre histoire* » - et/ou une prochaine « *journée du paysage* » ?

⁵

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806b08ca>

Mise en page : Jean Etienne Malaisé/
Impression : MTES-MCS/SG/SPSSI/ATL2
Brochure imprimée sur du papier certifié ecolabel européen



**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Commissariat Général au Développement
Durable

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 21 22

